

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



PROGRAMME
DES
COURS

SEMESTRE D'ÉTÉ 1957

12 avril - 25 juillet

TÉLÉPHONES

<i>Palais de Rumine</i>	
Recteur, Secrétaire général, Secrétariat, huissier	22 00 31
	et 22 00 32
Concierge	22 83 28
Laboratoire de botanique	22 83 35
Laboratoire de géologie	22 83 37
Laboratoire de zoologie	22 83 36
Bibliothèque cantonale et universitaire	22 83 27
<i>Cité</i>	
Secrétariats des Facultés et Ecoles	21 61 11
Bibliothèque de la Faculté de théologie	21 63 74
Bibliothèque de la Faculté de droit	21 63 76
Bibliothèque de la Faculté des lettres	21 63 72
Institut de géographie	21 63 73
Bibliothèque et secrétariat de l'Ecole des sciences sociales et politiques	21 63 80
Bibliothèque de l'Ecole des hautes études com- merciales et Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial	21 63 79
Concierges	21 61 11
Salle des professeurs	21 63 71
Ecole de chimie et de physique	21 61 11
Secrétariat de la Faculté des sciences	21 64 02
Ecole de pharmacie	21 64 01
<i>Faculté de médecine</i>	
Ecole de médecine	22 83 32
Hôpital cantonal	21 43 01
Maternité	21 43 01
Institut de physiologie	22 80 99
Hôpital ophtalmique	24 90 53
Hôpital de Cery	24 07 71
<i>Policlinique</i>	
Direction	22 85 41
Laboratoire de chimie physique et de recherche nucléaire	22 85 48
Laboratoire de bactériologie	22 85 46
Laboratoire d'analyse des denrées	22 85 54
Institut de médecine légale	22 85 81
<i>Ecole polytechnique</i>	
Administration et concierge	26 46 21
Atelier mécanique	26 46 29
Laboratoire de machines hydrauliques et thermi- ques	26 46 29
Laboratoire de mécanique générale et de statique	26 46 29
Laboratoire d'essai des matériaux	22 83 29
Laboratoire d'électrotechnique	21 64 13
Laboratoire d'hydraulique et de géotechnique	24 13 41
Laboratoire de chimie physique et industrielle	22 85 48
—	
Département de l'instruction publique et des cultes	21 63 67
Société académique vaudoise	22 83 31
Association générale des étudiants	22 35 40

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Programme des Cours

Semestre d'été 1957



LAUSANNE
Imprimerie Vaudoise

1957

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
DU CANTON DE VAUD**

Chef du Département : M. Pierre OGUEY, Conseiller d'Etat.

Chef du Service de l'enseignement supérieur : M. Robert ANKEN.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Recteur : M. Edmond GRIN, professeur ordinaire, Lutry, Les Colombettes (28 01 43).

Prorecteur : M. William BOVEN, professeur ordinaire, avenue de la Gare 2 (22 58 38).

Secrétaire général : M. Jean-Paul CHATELANAT, avenue de Rumine 46 (22 28 73)

Secrétariat de l'Université

Palais de Rumine

Mme Juliette SALLAZ, *secrétaire-caissière*, boulevard de Grancy 5 (28 25 43).

Mlle Marie LAVANCHY, *secrétaire-adjointe*, Lutry, place des Halles 2 (28 03 07)

Mlle Ellen MOLLES, *secrétaire-dactylographe*, rue de l'Université 13.

M. André RICHARD, *huissier de l'Université*, rue du Pré-du-Marché 37.

Secrétariat des Facultés de théologie, droit et lettres

Ancienne Académie, salle X

Mlle Antoinette BONNARD, *secrétaire-dactylographe*, avenue Vinet 11 (22 01 58)

Secrétariat de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie

Ecole de pharmacie, Cité

Mme Fernande VELLINO, *secrétaire-bibliothécaire*, avenue du Denantou 21 (26 30 10).

Secrétariat de l'Ecole des hautes études commerciales

et des Cours de vacances

Place de la Cathédrale 5

Mlle Gisèle MERMOUD, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Morges 117 (24 72 05).

Secrétariat de l'Ecole des sciences sociales et politiques

Rue Vuilleminet 3

Mlle Suzanne DUBEY, *secrétaire-dactylographe*, Pully, avenue des Alpes 8 (28 26 29).

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Avenue de Cour 33

M. Pierre POCHON, *secrétaire*, Villette, Vieux Collège (4 23 83)

Mlle Denise ROCHAT, *secrétaire-dactylographe*, chemin du Grey 33 (24 04 19).

Mlle Francine KAECH, *secrétaire-dactylographe*, rue Couchirard 12 (24 66 01).

Les numéros entre parenthèses sont ceux des téléphones privés.

DOYENS ET DIRECTEURS

I. Facultés

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. Henri MEYLAN, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70)

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. Guy FLATTET, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70)

Président de l'Ecole des sciences sociales et politiques

M. Pierre JACCARD, professeur ordinaire, rue Vuillermet 3 (21 63 80)

Directeur de l'Ecole des hautes études commerciales

M. Jules CHUARD, professeur ordinaire, place de la Cathédrale 5 (21 63 78)

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. Maurice VULLIET, professeur ordinaire, boulevard de Grancy 1 (26 54 09)

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

M. Pierre SCHMID, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 63 70)

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. Charles BLANC, professeur ordinaire, Ecole de chimie, place du Château (21 64 02)

Directeur de l'Ecole de pharmacie

M. André GIRARDET, professeur ordinaire,
Ecole de pharmacie, place du Château (21 64 01)

II. Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

DIRECTEUR

M. Alfred STUCKY, professeur ordinaire,
Ecole polytechnique, avenue de Cour 33 (26 46 21)

Les heures de réception du Recteur, du Secrétaire général, des Doyens et des Directeurs sont affichées au Secrétariat et dans tous les bâtiments universitaires.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs honoraires

- MM.** ANSERMET, Auguste, La Tour-de-Peilz.
ARMINJON, Pierre, Genève.
BIERMANN, Charles, Le Mont sur Lausanne.
BOHNENBLUST, Gottfried, Genève.
BONNARD, Georges, Bugnax sur Rolle.
BORNAND, Marcel, Lausanne.
BOVY, Adrien, Saint-Légier.
BURNAND, René, Lausanne.
CHAMOREL, Gabriel, Lausanne.
COLOMBI, Charles, Lausanne.
DELUZ, Auguste, Lausanne.
DÉVERIN, Louis, Lausanne.
DUMAS, Antoine, Lausanne.
FATH, Arthur, Lausanne.
FAVEZ, Henri, Renens.
FLEURY, Jean, Paris.
FREYMOND, Jacques, Genthod près Genève.
GILLIARD, Pierre, Lausanne.
GOLAY, Emile, Lausanne.
HEGG, Louis, Pully.
HUBNER, Fritz, Lausanne.
LANDAU, Eber, Lausanne.
LARGUIER DES BANCELS, Jean, Lausanne.
MAILLEFER, Arthur, Lausanne.
MAY, Samuel, Lausanne.
MERCANTON, Paul-Louis, Lausanne.
MIÉVILLE, Henri, Lausanne.
OGUEY, Pierre, Lausanne.
OLIVIER, Frank, Lausanne.
OULIANOFF, Nicolas, Lausanne.
PARIS, Adrien, Lausanne.
PAUTRIER, Lucien, Strasbourg.
PÉRRET, Charles, Lausanne.
PERRIER, Albert, Lausanne.
PIAGET, Jean, Veyrier.
POPOFF, Nicolas, Lausanne.
REYMOND, Arnold, Pully.
RIESE, Otto, Luxembourg.
SCHOLDER, Charles, Lausanne.
SECRETAN, Jacques, Berne.
SPIRO, Jean, Lausanne.
STENGELIN, Jean, Cologny-Genève.
STREBEL, Jacob, Lausanne.
STRZYZOWSKY, Casimir, Le Cap.
Van BERCHEM, Denis, Genève.

Professeurs

MM. AEBISCHER, Paul, professeur ordinaire, avenue de Jurigoz 10	(26 42 43).
AUBIN, Bernhard, professeur extraordinaire, Pully, chemin de Villardin 5	(28 28 87).
BABAJANTZ, Léon, prof. extr., avenue Tissot 16	(22 12 77).
BACHMANN, Walter, prof. ord., Chailly, chemin des Mésanges 10	(22 53 97).
BADOUX, Héli, prof. extr., chemin de la Vallombreuse 43	(25 86 51).
DE BEAUMONT, Jacques, prof. extr., avenue du Grammont 3	(26 40 63).
BENOIT, Henri, prof. ord., avenue de Cour 129	(26 39 57).
BIAUDET, Jean-Charles, prof. extr., avenue du Tribunal-Fédéral 7	(22 23 96).
BISCHOFF, Marc, prof. ord., Pully, chemin de Fantaisie 3	(28 12 13).
BLANC, Charles, prof. ord., chemin de Montolivet 28	(26 42 72).
BONNARD, Daniel, prof. extr., Pully, chemin du Château-Sec 10	(28 27 64).
BOREL, Lucien, prof. extr., chemin de Roseneck 12	(26 50 00).
BORLE, Henri, prof. ord., avenue des Alpes 26	(23 54 08).
BOURQUIN, Maurice, prof. extr., avenue de Béthusy 11	(22 09 22).
BOVEN, William, prof. ord., avenue de la Gare 2	(22 58 38).
BOVET, Théodore, prof. extr., Grandvaux	(4 24 13).
BRECHBUHLER, Hans, prof. ord., Berne, Kramgasse 78	(2 06 01).
BRIDEL, Marcel, prof. ord., rue du Midi 5	(22 97 85).
BUCHER, Otto, prof. ord., chemin du Trabandan 3	(23 68 28).
BURNIER, Edouard, prof. extr., rue d'Etraz 16	(23 44 25).
CHIAPPELLI, Fredi, prof. extr., avenue de la Gare 25	(23 79 33).
CHRISTOFF, Daniel, prof. extr., boulevard de Grancy 39	(26 66 00).
CHUARD, Jules, prof. ord., Pully, Chamblandes-Dessus 42 A	(28 04 56).
COLLART, Paul, prof. extr., Genève, rue Michel Chauvet 3	(25 82 82).
COSANDEY, Florian, prof. ord., ch. de Chandolin, « La Chandoline »	(23 39 52).
COSANDEY, Maurice, prof. extr., chemin du Grey 39	(24 72 96).
DAXELHOFER, Jean-Pierre, prof. extr., chemin de Préville, « Petit Riant-Site »	(22 09 26).
DEMOLE, Victor, prof. extr., Prévéranges, « Le Verger »	(7 25 23).
DERRON, Maurice, prof. extr., chemin de Montolivet 1	(22 00 28).
DESSOULAVY, Roger, prof. extr., avenue Vulliemin 45	(23 95 69).
FAUCONNET, Louis, prof. ord., chemin de Riant-Val 18	(28 92 85).
FLATT, Robert, prof. ord., chemin Pidou 6	(26 24 40).
FLATTET, Guy, prof. ord., avenue Victor-Ruffly 5	(22 06 64).
FLEISCH, Alfred, prof. ord., Institut de physiologie	(23 65 59).
FORETAY, Pierre, prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 111	(28 28 23).
GADEN, Daniel, prof. extr., Genève, route de Florissant 15	(25 99 68).
GENTON, David, prof. extr., Berne, Chutzenstrasse 69	(7 54 16).
GERMOND, Henri, prof. ord., avenue Secrétan 3	(23 24 22).
GILLIARD, François, prof. extr., Morges, Saint-Jean, chemin du Petit-Rosey 17	(7 36 15).
GIRARDET, André, prof. ord., chemin du Levant 19	(22 32 32).
GOLAY, Jean, prof. ord., avenue Davel 5	(24 56 28).
GOLDSCHMIDT, Robert, prof. extr., Pully, avenue C.-F. Ramuz 115	(28 02 47).
GOLDSTEIN, Henri, prof. ord., chemin de Bonne-Espérance 24	(28 26 83).
GRIN, Edmond, prof. ord., Lutry, « Les Colombettes »	(28 01 43).
GUISAN, Gilbert, prof. ord., Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
HÄNNY, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 53	(23 85 43).
HAUDUROY, Paul, prof. ord., rue César-Roux 19	(22 85 46).
JACCARD, Pierre, prof. ord., avenue de Chailly 31	(23 22 99).
JACCOTTET, Maurice, prof. ord., avenue de Rumine 4	(22 55 35).
JÄGER, Hubert, prof. extr., chemin du Levant 7	(23 08 21).
JAQUET, Albert, prof. extr., Montreux, avenue du Kursaal 22	(6 32 69).

MM. JÉQUIER, Charlie, prof. extr., Pully, chemin de Rochettaz 10	(28 09 19).
JÉQUIER-DOGE, Edouard, prof. extr., avenue de Béthusy 69	(22 23 07).
JUILLARD, Ernest, prof. ord., avenue de Béthusy 51	(22 66 22).
JUNOD, Louis, prof. ord., avenue Victor-Ruffly 22	(22 21 03).
KELLER, Carl, prof. extr., Pully, boulevard de la Forêt 47	(28 79 21).
LEYMARIE, Jean, prof. extr., Genève, route de Florissant 27	(35 20 69).
MASSON, Charles, prof. ord., chemin du Devin 23	(23 33 36).
MATTHEY, Robert, prof. ord., Pully, avenue Général-Guisan 121 bis	(28 84 67).
MAURIS, Edouard, prof. extr., Pully, chemin de Verney 5	(28 22 70).
MERCANTON, Jacques, prof. extr., avenue du Denantou 13	(26 11 12).
MERCIER, Robert, prof. ord., chemin du Grey 1	(24 03 96).
METHÉE, Pierre-D., prof. extr., avenue Marc-Dufour 60	(26 32 34).
MEYLAN, Henri, prof. ord., Le Mont sur Lausanne	(21 04 28).
MEYLAN, Louis, prof. ord., La Conversion, Les Blanchettes	(28 05 66).
MEYLAN, Philippe, prof. ord., chemin du Treyblanc 6	(22 65 21).
MONNIER, Robert, prof. extr., Genève, chemin Thury 16	(35 02 11).
MORF, Jean-Jacques, prof. extr., Pully, sentier du Lycée 1 b	(28 28 83).
NICOD, Jean-Louis, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 11 30).
ONDE, Henri, prof. ord., avenue de l'Elysée 13	(26 23 45).
OULÈS, Firmin, prof. ord., avenue Charles-Secrétan 7.	
PANCHAUD, François, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 7	(26 07 66).
PASCHOUD, Jacques, prof. extr., Cully, Le Moratel	(4 22 42).
PEITREQUIN, Pierre, prof. extr., avenue de l'Esplanade 15	(23 68 60).
PERRIN, Georges, prof. extr., Pully, boulevard de la Forêt 41	(28 87 44).
POLDINI, Edouard, prof. extr., Genève, rue Louis-Curval 4	(36 46 17).
RAPIN, René, prof. extr., La Rosiaz, boulevard de la Forêt 10	(28 96 87).
RATHGEB, Charles, prof. ord., avenue du Léman 6	(22 99 21).
REGAMEY, Constantin, prof. extr., chemin de Lucinge 14	(23 70 24).
DE RHAM, Georges, prof. ord., avenue des Bergières 7	(24 19 74).
RIEBEN, Henri, prof. extr., Zurich, Schulhausstrasse 58.	
RIVIER, André, prof. extr., Montbenon 2	(23 09 55).
RIVIER, Dominique, prof. extr., Jouxtenis	(24 54 25).
ROCHAT, Rodolphe, prof. ord., avenue de Rumine 36	(22 63 35).
SCHMID, Pierre, prof. ord., rue du Petit-Saint-Jean 13	(22 57 03).
SECRÉTAN, Roger, prof. ord., avenue des Alpes 30	(22 95 27).
de SIEBENTHAL, Jean, prof. extr., chemin de Champ-Soleil 1	(28 02 85).
STAUFFACHER, Werner, prof. extr., chemin de la Rosière 32	(28 93 50).
STECK, Hans, prof. ord. Hôpital de Cery	(24 07 71).
STREIFF, Bernardo, prof. ord., avenue de France 13	(24 90 53).
STUCKY, Alfred, prof. ord., chemin du Languedoc 28	(26 40 22).
STUECKELBERG, Ernest, prof. extr., Genève, rue Henri-Mussard 20	(36 04 92).
TAILLENS, Jean-Pierre, prof. ord., Montbenon 2	(22 21 10).
THÉLIN, Marc-Henri, prof. extr., avenue de la Gare 2	(22 26 33).
TSCHUMI, Jean, prof. ord., avenue Tissot 16	(22 32 92).
TURIN, Paul, prof. extr., La Tour-de-Peilz, avenue de Sully 46	(5 12 73).
URECH, Auguste, prof. extr., Berne, Kirchenfeldstrasse 44	(2 59 46).
URECH, Eugène, prof. extr., La Sarraz	(8 61 48).
VANNOTTI, Alfredo, prof. ord., chemin du Languedoc 30	(23 50 25).
VINCENT, Georges, prof. extr., avenue de Béthusy 82	(23 33 64).
VUAGNAT, Marc, prof. extr., chemin de la Vuachère 77	(28 75 18).
VULLIET, Maurice, prof. ord., boulevard de Grancy 1	(26 54 09).
WALTENSPUHL, Paul, prof. extr., Genève, rue de Lausanne 39	(32 83 77).
WINCKLER, Georges, prof. ord., La Rosiaz, boulevard de la Forêt 41	(22 51 93).
ZWAHLEN, Henri, prof. ord., avenue des Bergières 39	(24 01 27).

Chargés de cours

ANSELMIER, Henri, Pampigny, la Cure	(7 13 08)
BÈGUELIN, Raoul, Versoix, rue Louis-Young	(8 50 48).
BENOIT, Roger, directeur des abattoirs	(24 81 81).
BÉRANGER, Jean, avenue de la Joliette 5.	
BERGER, René, avenue de Cour 49	(26 20 88).
BERGIER, Jacques, avenue d'Ouchy 76	(26 45 12).
BERSIER, Arnold, chemin du Mûrier 11, Chailly	(23 34 45).
BONJOUR, Adrien, Vevey, route de Saint-Légier 37.	
BRUNISHOLZ, Georges, chemin du Muveran 15	(23 50 14).
BUCHER, Frédéric, chemin des Allinges 12	(26 54 61).
CARDIS, Fernand, Montbenon 2	(23 67 68).
CHAVAN, Jean-Pierre, Morges, Ecole de Marcellin	(7 24 51).
CHENAUX, Antoine, Villeneuve	(6 80 48).
CHEVALLAZ, Georges-André, route de Berne 79	(23 61 51).
DELACHAUX, Armand, avenue de Rumine 45	(23 51 00).
DERRON, Georges, chemin du Réservoir 12	(28 90 54).
DUBUIS, Pierre, avenue de Jaman 7	(23 51 41).
FALCONNIER, Alfred, Nyon, rue de Rive 24	(9 50 34).
FREUDWEILER, Roger, avenue des Peupliers, « Clair-Val »	(23 41 47).
GASCHEN, Hans, avenue Fräisse 9	(26 32 18).
GEX, Maurice, « Haute-Combe », La Rosiaz	(28 92 03).
GILLIÉRON, Charles, Villeneuve	(6 83 70).
GUENIN, Henri-A., rue de la Pontaise 2	(24 70 32).
HOWALD, Pierre, Prilly, route de Cossonay 44	(25 84 38).
JAUNIN, Roland, chemin des Cèdres 9 bis	
JAVET, Pierre, avenue des Mousquines 2.	(22 29 88).
KOUSMINE, Tatiana, rue Sainte-Beuve 7	(23 73 12).
KRAFT, Marie-Madeleine, chemin de Clamadour.	
MAGNIN, Oscar, Orbe	(7 22 03).
MAILLEFER, Charles, Pully, chemin des Vosges	(22 58 82)
MARGUERAT, Léon, Berne, Simonstrasse 25	(2 64 55).
MASNATA, Albert, avenue de Montchoisi 14	(26 30 22).
MATHEY, Emile, avenue de Beaulieu 41	(24 55 87).
MERCIER, Pierre, Tolochenaz	(7 21 03).
MEYNAUD, Jean, chemin de Mornex 6	(23 49 47).
NICOD, Louis, avenue de la Gare 26	(22 04 21).
PELET, Jean, avenue Vinet 16	(24 45 17).
PETERMANN, Pierre, chemin des Fauconnières 7	(22 22 58).
PETITPIERRE, Blaise, avenue Verdeij 2	(28 23 72).
PILET, Alexandre, chemin de Verdonnet 30	(23 32 82).
PILET, Paul-Emile, Cully, quai de l'Indépendance 21	(4 24 77).
REGAMEY, Pierre, avenue du Temple, « Les Mayens »	(23 61 85).
REGAMEY, Robert, Berne, Klaraweg 3 a	(4 34 99).
REYMOND, Alfred, Morges, Grand-Rue 54	(7 35 33).
SCHNITZLER, Emile, chemin de Primerose 9	(26 17 63).
TSCHAPPAT, Charles, avenue de la Gare 18	(23 79 32).
VEILLARD, Maurice, place Montbenon 1	(23 45 57).
VILLARD, Louis, avenue de Milan 4	(26 08 39).
VILLARET, Pierre, Musée botanique.	
VIRIEUX, Edmond, chemin de Villard 4	(22 77 54).

Privat docents

M.	AUBERT, Daniel, chemin des Faverges 2	(28 15 05).
Mme	BARIC, Lydia, avenue du Tribunal-Fédéral 25.	
MM.	BENDEL, Louis, Lucerne, Alpenquai 33	(2 45 59).
	BIDEAU, Pierre, Genève, avenue Weber 34	(36 51 12).
	BOSON, Marcel, chemin de Fontenay 8	(22 23 18).
	BOURQUIN, Jacques, Lutry, Le Daley	(28 20 64).
	BUFFAT, Jean-David, boulevard de la Forêt 25	(22 29 72).
	DELACRÉTAZ, Jean, avenue de la Gare 29	(22 80 30).
	DOLIVO, Michel, rue Eiraz 12	(23 98 44).
	DUFOUR, René, Vennes, avenue de Crousaz	(23 72 05).
	FRANCIOLI, Pierre, chemin des Figuiers, Cour	(26 26 28).
	GALLERA, Jarzy, Genève, avenue Industrielle 18.	
	HEMMELEMER, Guido, Petit-Chêne 18	(22 14 20).
	JÉQUIER, Michel, Vennes, avenue de Crousaz	(22 71 25).
	JOYET, Gustave, Zurich, Fiehrerweg 4	(34 51 30).
	JUILLARD, Edouard, avenue du Temple, « La Devinière »	(22 63 33).
	LEHRMANN, Chaman, Luxembourg, avenue de la Fayencerie 139.	
	LUSCHER, Edgar, chemin Champ-Rond 27	(24 21 56).
	MAHAIM, Ivan, avenue Dapples 22	(22 77 56).
	MESSERLI, Francis, chemin des Bains, villa Helios	(26 46 66).
	NEUKOMM, Serge, Pully, chemin de Combes 4	(28 23 33).
	NICOD Marcel, place Bel-Air 2	(23 31 85).
	OTT, Théodore, avenue de Rumine 38	(23 71 30).
	PAILLARD, Armand, Berne, Engerledweg 7	(2 00 37).
	PERROCHON, Henri, Payerne	(6 21 09).
	PIGUET, Pierre-Victor, Yverdon, rue Haldimand 9	(2 39 23).
	POYAN, Daniel, avenue Vuillemin 40.	
	REBER, Hans, Berne, Diesbachstrasse 6	(2 17 11).
	RESCHER, Othmar, avenue de Fantaisie 6	
	RIVIER, Jean-Louis, rue du Midi 3	(23 94 94).
	SAEGESSER, Frédéric, avenue de La Sallaz 16	(22 56 56).
	SCHNEIDER, Pierre-B., Pully, avenue Général-Guisan 19	(28 15 33).
	TRIPOD, Jean, Bâle, St. Albananlage 63	(3 91 22).
	VERDAN, Claude, avenue de la Gare 9	(22 22 10).
Mme	VIRIEUX, Antoinette, Rolle, Grand'rue 93	(7 55 13).
M.	de WERRA, Georges, avenue de la Gare 1	(23 70 79).

Lecteurs

Mme	BOUDRY, Denise, avenue de Florimont 11	(23 93 52).
Mlle	CORNAZ, Suzanne, chemin de la Batelière, Cour	(26 25 37).
MM.	GIDDEY, Ernest, avenue Tissot 11	(23 35 63).
	GUËX, André, avenue de Beaumont 6	(23 97 87).
Mme	GUISAN, Evelyn, Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
MM.	HEDINGER, Paul, Chailly sur Lausanne, « La Cigale »	(28 91 16).
	LAUFER, André, chemin de la Coudrette 7	(28 99 50).
	MARCLAY, Robert, avenue de Sainte-Luce 4	(22 85 99).
	TÉTAZ, Numa, chemin des Plaines 11	(23 75 13).

CORPS PROFESSORAL

9

Maître de dessin à l'E. P. U. L.

M. KUFFER, Charles, chemin de Bellerive 21 (23 30 49).

Maître de sport

M. BUCHER, Constant, avenue de Riant-Mont 14 (22 59 78).

*Préparateurs-dessinateurs
attachés aux Facultés de médecine et des sciences*

MM. COLIN, Francis, rue Marterey 5.
GASSER, Marcel, boulevard de Grancy 49.

DISPOSITIONS PRINCIPALES
concernant les étudiants et les auditeurs
à l'Université de Lausanne

A. ÉTUDIANTS

I. Immatriculation

Conditions générales

L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades. Pour pouvoir s'y présenter le candidat doit satisfaire aux exigences particulières de la Faculté ou de l'Ecole intéressée. Voir les indications données en tête du programme des cours de chaque Faculté et Ecole.

Pour pouvoir être immatriculé, il faut être porteur d'un titre admis par la Commission fédérale de maturité, ou d'un titre jugé équivalent par la Commission des immatriculations de l'Université.

Les étrangers doivent en outre obtenir de l'autorité de police compétente un permis de séjour régulier.

Formalités à remplir

Pour être immatriculé, l'étudiant doit se présenter personnellement au Secrétariat de l'Université, entre le 15 octobre et le 10 novembre au semestre d'hiver, entre le 12 avril et le 10 mai au semestre d'été.

Il dépose sa demande par écrit en se servant d'une formule spéciale, intitulée « Feuille d'immatriculation ». Il joint à sa demande le diplôme du titre qui lui donne droit à l'immatriculation ainsi que **deux photographies** récentes de 45 × 35 mm. Les diplômes suisses sont rendus sitôt après vérification par la Secrétaire. Les diplômes étrangers, par contre, sont gardés ; les étudiants en reçoivent un récépissé sur leur carte d'immatriculation ; sur demande, le Secrétariat les leur retourne au moment où ils quittent l'Université.

L'étudiant qui a droit à l'immatriculation reçoit aussitôt une carte d'immatriculation provisoire (carte blanche) qui lui permet de suivre les cours.

La carte d'immatriculation définitive lui est remise ultérieurement.

Finance d'immatriculation

La finance d'immatriculation est de Fr. 22.—.

Elle est réduite pour les étudiants suisses exmatriculés d'une autre Université suisse à Fr. 11.—.

Elle doit être payée au moment du dépôt de la demande d'immatriculation.

II. Inscription aux cours

Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un minimum de huit heures de cours par semaine. De ces huit heures, quatre doivent être prises dans la Faculté où l'étudiant s'inscrit.

Les étudiants de l'Université de Lausanne qui ont toute leur scolarité, ainsi que les gradués de l'Université de Lausanne qui reprennent leurs études en vue d'un nouveau diplôme, peuvent être dispensés de ce minimum de huit heures hebdomadaires.

Formalités à remplir

L'étudiant immatriculé ou qui a droit à l'immatriculation demande au Secrétariat une formule spéciale intitulée « Feuille d'inscription » et un « Livret d'étudiant ».

Sur la feuille d'inscription, il inscrit la liste détaillée de tous les cours, séminaires, conférences, exercices, répétitions, laboratoires et cliniques qu'il se propose de suivre. Pour les désigner il se sert des titres donnés par le « Programme des cours ».

Il recopie ces indications dans son livret d'étudiant.

Il remet au Secrétariat *aussitôt que possible*, et en tout cas avant la fin du délai fixé par l'*Avis* au dos du « Programme des cours »¹, sa feuille d'inscription et son livret d'étudiant dûment remplis.

Quelques jours plus tard, mais avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) en tout cas, il retourne au Secrétariat et, contre paiement des finances de cours et des taxes spéciales, qui se paient chaque semestre, il reçoit son livret d'étudiant acquitté.

Toute feuille d'inscription remise au Secrétariat après la fin du délai² fixé par l'*Avis* imprimé au dos du programme des cours¹ sera frappée d'une surtaxe de Fr. 5.—.

¹ Cet avis est en outre affiché dans tous les bâtiments universitaires.

² Une prolongation de ce délai peut être accordée, sur demande présentée à temps au Secrétaire général.

Tout paiement des finances de cours et des taxes spéciales fait à partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est de même frappé d'une surtaxe de Fr. 5.—.

Une prolongation de 15 jours du délai de paiement peut être accordée par le Recteur, sur demande motivée, présentée avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été). A partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) aucune demande de prolongation du délai de paiement ne sera prise en considération.

L'étudiant qui n'a pas payé ses finances et taxes avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est exclu des cours pour le semestre, à moins qu'il n'ait obtenu, avant l'expiration du délai, une prolongation. Celui qui a obtenu une prolongation de délai et n'a pas payé à l'expiration de cette prolongation est de même exclu des cours pour le semestre.

Validation des cours suivis

Pour la scolarité exigée par les règlements des diverses Facultés et Ecoles, il ne peut être tenu compte que des semestres et des cours pour lesquels l'étudiant a obtenu la signature de son livret d'étudiant par ses professeurs, au début et à la fin du semestre.

L'étudiant doit donc présenter son livret d'étudiant au visa de ses professeurs au début et à la fin du semestre.

Perte d'un livret d'étudiant

Si l'étudiant perd son livret d'inscription aux cours, le Secrétaire peut lui en délivrer un autre, moyennant paiement d'une taxe de Fr. 20.—.

III. Finances semestrielles

Chaque semestre, l'étudiant doit payer les taxes spéciales et les finances de cours.

Les taxes spéciales sont les suivantes :

en faveur de la Bibliothèque cantonale et universitaire	Fr.	5.—
en faveur du Sanatorium universitaire de Leysin	»	7.—
en faveur des œuvres sociales de l'Université	»	5.—
contribution à la Caisse des assurances	»	10.—
cotisation à l'Association générale des étudiants (voir page 18)	»	2.50
cotisation en faveur des sports	»	2.50
	Fr.	32.—

Les finances de cours sont les suivantes :

A — Facultés et Ecoles qui en dépendent

a) Cours universitaires, par semestre et par heure hebdomadaire	Fr. 6.—
b) Laboratoires :	
pour les laboratoires de chimie pharmaceutique, d'analyses pharmaceutiques et de pharmacie galénique de l'Ecole de pharmacie, finance semestrielle globale de	» 115.—
pour un laboratoire de 4 heures (un après-midi ou une matinée)	» 30.—
pour un laboratoire de 3 heures	» 22.—
pour un laboratoire de 2 heures	» 15.—
pour un laboratoire de 8 heures	» 55.—
pour un laboratoire de 12 heures	» 75.—
pour un laboratoire de 16 heures	» 95.—
pour un laboratoire de 20 heures	» 115.—

N. B. — Chaque laboratoire se paie séparément, conformément au barème ci-dessus.

Tout candidat au doctorat ès sciences ou en pharmacie est tenu de s'inscrire au « grand laboratoire », ce qui lui permet de travailler tous les jours, matin et après-midi, dans le laboratoire qui l'intéresse. Il paie :

en botanique, zoologie et géologie, une finance de	Fr. 100.—
dans les autres laboratoires une finance de	» 150.—

c) Travaux pratiques et cliniques de la Faculté de médecine :

Anatomie : dissection	Fr. 100.—
» conférences anatomiques	» 15.—
Embryologie : laboratoire	» 30.—
Histologie spéciale : laboratoire (été)	» 30.—
» générale : laboratoire (hiver)	» 20.—
» exercices de diagnostic en histologie	» 20.—
» grand laboratoire	» 100.—
Physiologie : laboratoire	» 60.—
Chimie physiologique : laboratoire	» 30.—
Anatomie pathologique :	
démonstrations pour étudiants avancés	» 15.—
démonstrations pour étudiants débutants	» 10.—
démonstrations et autopsies	» 30.—
Auscultation et percussion : cours pratique	» 15.—
Dermatologie : cours pratique	» 15.—
Histologie pathologique : cours pratique	» 30.—

Par décision du Conseil d'Etat, les finances de cours sont temporairement majorées de 10 % à partir du 1er janvier 1941.

Oto-rhino-laryngoscopie 2 heures	Fr.	20.—
Oto-rhino-laryngoscopie 4 heures	»	30.—
Hygiène, parasitologie et bactériologie : laboratoire	»	30.—
Matière médicale : démonstrations	»	15.—
Psychiatrie : diagnostic	»	15.—
Cliniques :		
chirurgicale propédeutique	»	20.—
chirurgicale	»	50.—
dermato-vénérologique propédeutique	»	8.—
dermatologique	»	20.—
infantile	»	20.—
médicale	»	50.—
obstétricale et gynécologique	»	30.—
ophtalmologique	»	25.—
oto-rhino-laryngologique	»	30.—
psychiatrique	»	15.—
Policlinique médicale	»	30.—
Policlinique chirurgicale	»	15.—
Médecine des accidents	»	15.—
Opérations obstétricales	»	20.—
Opérations obstétricales, répétitions	»	25.—
Ophtalmoscopie (exercices pratiques)	»	15.—
Pansements	»	15.—

B — Ecole polytechnique

Cours

Finance semestrielle globale :

Section des ingénieurs chimistes	Fr.	75.—
Autres sections de l'Ecole d'ingénieurs et Ecole d'architecture	»	150.—

IV. Prêts d'honneur et Bourses

Réduction et dispense des finances de cours

Les frères et sœurs qui sont étudiants en même temps et ceux qui ont des frères ou sœurs aux Gymnases de Lausanne (Gymnases cantonaux, Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne, classes de maturité de l'Ecole supérieure de commerce) bénéficient d'une réduction de 25 % s'ils sont deux, de 33 % s'ils sont trois ou plus.

Les étudiants de *nationalité suisse* dont la situation de fortune le justifie, peuvent demander à être dispensés du paiement de tout ou partie des finances de cours. Ils peuvent aussi demander à bénéficier d'un prêt d'honneur; le prêt d'honneur implique la dispense des finances de cours.

par décision du Conseil d'Etat, les finesses de cours sont temporairement majorées de 10 % à partir du 1er janvier 1941

Ces demandes se font sur formules spéciales remises par le Secrétaire. Elles doivent être déposées au Secrétariat avant le 10 novembre au semestre d'hiver, avant le 10 mai au semestre d'été.

En règle générale, aucune dispense de finances de cours, aucun prêt d'honneur ne peuvent être accordés avant le deuxième semestre d'études.

Les étudiants qui obtiennent une dispense ou un prêt s'engagent à rembourser ultérieurement les sommes qu'ils auront reçues.

La ville de Lausanne accorde en outre aux étudiants et étudiantes dont les parents sont domiciliés à Lausanne depuis dix ans au moins des bourses d'études pouvant s'élever jusqu'à 1500 francs (exceptionnellement 2000 francs par an).

Les demandes doivent être établies sur la formule officielle que l'on peut obtenir, en même temps que le règlement des bourses de la Ville, au Secrétariat de l'Université ou à celui de l'Ecole polytechnique.

V. Exmatriculation

Les étudiants qui quittent l'Université temporairement ou définitivement avant la fin de leurs études peuvent demander un certificat d'exmatriculation. Ce certificat leur est délivré moyennant paiement d'une finance de Fr. 11.— qui doit être accompagnée du ou des livrets d'étudiant et de la carte d'immatriculation.

Les étudiants qui terminent leurs études à l'Université sont considérés comme exmatriculés d'office au moment où ils reçoivent leur diplôme de fin d'études. Cette règle souffre des exceptions dans des cas définis.

En vertu d'une décision de la Commission universitaire du 20 octobre 1943, tout étudiant étranger qui aura quitté l'Université depuis un semestre sera considéré comme exmatriculé d'office, à moins qu'il n'ait informé par écrit le Secrétariat de l'Université de son intention de revenir à une date donnée.

VI. Examen sur un cours

L'étudiant qui le désire est admis à subir des épreuves sur les matières étudiées par lui. Il paie par examen une finance de Fr. 5.—.

Les attestations relatives à ces épreuves sont établies sur un formulaire spécial mentionnant que ce ne sont ni des diplômes, ni des certificats d'études; elles sont signées par les professeurs intéressés et remises à l'étudiant par le bureau de l'Université.

VII. Remise des diplômes

Les diplômes ne peuvent être délivrés qu'après paiement, entre les mains de l'huissier de l'Université, des émoluments suivants :

Doctorat (sur parchemin)	Fr. 30.—
Doctorat (sur papier)	» 16.—
Certificat d'études médicales	» 16.—
Licence et autres diplômes	» 11.—
Duplicata	» 6.—
Certificat d'études françaises	» 3.—
Certificat d'études supérieures de sciences	» 2.—

B. AUDITEURS

Toute personne peut suivre les cours de l'Université à titre d'auditeur, à condition de se faire inscrire en cette qualité au Secrétariat et de payer

1. un droit d'inscription semestrielle de Fr. 11.—
2. une finance de cours de » 8.80
par semestre et par heure hebdomadaire.

Cette finance est réduite à Fr. 4.40 pour les auditeurs qui, au semestre d'hiver, s'inscrivent après le 1^{er} janvier.

Les gradués de l'Université de Lausanne qui exercent une activité régulière dans l'enseignement public du canton de Vaud sont exonérés de la finance de cours. Ils ne sont astreints qu'à la finance d'inscription.

Les finances des laboratoires et des cliniques sont majorées de 20 % pour les auditeurs. Les auditeurs qui désirent suivre les laboratoires et les cliniques sont tenus d'en demander l'autorisation au professeur intéressé.

Les auditeurs reçoivent une feuille d'inscription aux cours qu'ils se proposent de suivre, ou, s'ils le préfèrent, un « Livret d'auditeur ». Ils sont priés de présenter leur feuille ou leur livret au visa des professeurs dont ils suivent les cours, au début et à la fin du semestre.

Moyennant une contribution semestrielle de Fr. 5.— payable à la Bibliothèque cantonale et universitaire directement, les auditeurs peuvent, comme usagers de la bibliothèque, jouir des mêmes avantages que les étudiants immatriculés.

C. DIVERS

I. Assurance-maladie

La Caisse d'assurance des étudiants est régie par le règlement du 30 août 1950.

Moyennant une cotisation semestrielle, la Caisse assure les étudiants contre la maladie et les accidents professionnels, aux conditions prévues par le règlement.

Des formules *ad hoc* doivent être demandées au Secrétariat de l'Université ou de l'E. P. U. L.

Dans les huit jours après le début de sa maladie, l'étudiant doit faire parvenir au Secrétariat, sous pli fermé à l'intention du médecin-conseil, la formule verte de déclaration de maladie, et, sitôt guéri, la formule blanche « certificat de guérison ». Il doit présenter, dûment acquittées, les notes de médecin, pharmacien et d'hospitalisation, dans un délai de trois mois à partir de la date de guérison. Les engagements de la Caisse cessent à l'expiration de ce délai.

L'étudiant doit s'enquérir lui-même au Secrétariat du résultat de sa demande de prestations et, lorsque celle-ci a été admise par la Caisse, il peut en toucher le montant contre quittance.

N. B. — Les cas d'accidents non professionnels et leurs suites, les troubles de nature constitutionnelle, les affections chroniques et les maladies dont l'origine est antérieure à l'immatriculation sont exclus de l'assurance, de même que les soins dentaires. Les prestations de la Caisse pour une même maladie ne se prolongent pas au delà de deux semestres.

II. Examen radiologique obligatoire

En application de l'arrêté cantonal du 3 février 1948, tous les étudiants doivent subir, à leur entrée à l'Université, et chaque année durant leurs études, un examen radiologique obligatoire. Cet examen est gratuit. Les contrevenants perdent tout droit à l'assurance-maladie universitaire pour une affection pulmonaire.

Seul l'examen d'entrée est subi sur convocation personnelle ; pour les examens subséquents, prière de consulter les affiches apposées dans les locaux universitaires et les circulaires distribuées au moment de l'inscription aux cours.

III. Assurance-vieillesse

Tous les étudiants qui sont arrivés à l'âge de vingt ans révolus dans les six premiers mois de l'année (1^{er} janvier-30 juin) doivent les cotisations A. V. S. à partir du 1^{er} juillet de cette année-là. Tous ceux qui ont eu vingt ans dans les six derniers mois (1^{er} juillet-31 décembre) les doivent à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante. Ils ne seront admis à payer leurs finances de cours que sur présentation du carnet d'assurance-vieillesse, muni du timbre de Fr. 6.— exigé par semestre.

Ce carnet est à réclamer à l'agence A. V. S. de Lausanne, rue Beau-Séjour 8 (bureau n° 319), qui donnera toutes les indications nécessaires. Les timbres doivent être achetés à l'agence de Beau-Séjour, à l'exclusion de tout autre bureau.

Pour obtenir l'exonération prévue à l'article 2 du règlement d'exécution, les étudiants étrangers doivent présenter leurs permis de séjour à l'agence A. V. S. (bureau N° 319). Ce permis, muni du timbre d'exonération, sera exigé par le Secrétariat au moment du paiement des finances d'études.

Les étudiants suisses qui ont travaillé pendant le semestre précédent le semestre d'études et ont gagné plus de Fr. 150.— peuvent également demander la dispense du timbre. Ils en feront la demande au bureau N° 319 et se présenteront pour régler leurs finances de cours avec le carnet rose mentionnant cette exonération.

IV. Comité de patronage des étudiants

Le Comité de patronage a pour but d'assister et de conseiller les étudiants dans tout ce qui ne relève pas directement des autorités universitaires ou des facultés, de créer un milieu favorable à leur développement intellectuel, et de resserrer les liens entre eux et la population vaudoise.

Il s'occupe en particulier des étudiants étrangers au canton de Vaud et veille à ce que leur séjour à Lausanne leur soit aussi profitable que possible.

Il sert d'intermédiaire entre l'Université et l'Association générale des étudiants.

Président : M. Gilbert GUISAN, professeur à la Faculté des lettres.

V. Aumônier des étudiants

M. le pasteur Pierre GANDER, aumônier des étudiants, reçoit
à l'ancienne Académie, salle n° VII

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h. 30 à 12 heures.

VI. Foyer-restaurant universitaire

(Rue de la Barre 1)

Le Foyer-restaurant universitaire offre aux étudiants membres de l'A. G. E. (voir ch. VII ci-dessous) des repas et des consommations à prix réduits. En outre, des salles de réunion, de lecture et de travail y sont à leur disposition, ainsi que des jeux.

VII. Association générale des étudiants

L'Association générale des étudiants est le groupement officiel et obligatoire de tous les étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Lausanne. Elle représente l'ensemble des étudiants vis-à-vis des autorités universitaires. Elle collabore avec les autres organisations suisses et étrangères, Union nationale des étudiants de Suisse et Confédération internationale des étudiants, qui s'occupent en particulier de l'entraide universitaire, des échanges d'étudiants, des camps de travail pour étudiants, des camps de vacances, etc.

L'Association générale des étudiants comprend diverses sections telles que : logement, travail, art et culture, entraide, sports, etc. Son bureau est au Foyer des étudiants, rue de la Barre 1, 1^{er} étage.

VIII. Sanatorium universitaire

Le Sanatorium universitaire suisse de Leysin reçoit, à tarif très modéré, les étudiants suisses, dès le début du premier semestre auquel ils se sont inscrits à l'Université, et les étudiants étrangers dès le début de leur deuxième semestre, à condition qu'ils aient payé la cotisation prévue à la page 12. Les formules de demande d'admission, qui peuvent être demandées au Secrétariat de l'Université, doivent être adressées au Recteur.

IX. Bourses d'études à l'étranger

Outre les bourses mentionnées au ch. IV, p. 14, destinées à apporter aux étudiants une aide justifiée par leur situation financière, il existe, en dehors de toute considération de cet ordre, des bourses d'études à l'étranger, accessibles aux jeunes gradués ou aux étudiants avancés méritants. De telles bourses sont offertes, chaque année, par la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, etc... Elles sont réservées à des candidats de nationalité suisse.

Renseignements auprès du Secrétaire général de l'Université à ses heures de réception.

X. Enseignement propédeutique de français

La Faculté de médecine organise, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, un cours propédeutique de français pour les étudiants étrangers. Ce cours est accessible aux étudiants des autres Facultés et Ecoles. Renseignements et inscription au secrétariat de l'Université.

FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

(Voir page 102.)

OFFICE CENTRAL UNIVERSITAIRE SUISSE

(Voir page 104.)

CENTRALE DES THÈSES

L'Union nationale des étudiants de Suisse a créé une « Centrale des thèses ».

Le but de cette institution est d'éviter à un candidat au doctorat l'ennui de choisir un sujet de thèse déjà choisi par un autre. Le candidat est invité à faire inscrire le sujet qu'il se propose de traiter auprès de la *Centrale des thèses, Bibliothèque nationale, Berne*, en lui envoyant, dûment remplie, une carte à demander au secrétariat de sa faculté, et en joignant Fr. 1.— en timbres-poste au profit de l'Union nationale des étudiants de Suisse.

Facultés

DE

Théologie, Droit, Médecine
Lettres, Sciences

ET

Ecoles rattachées aux Facultés
de Droit, des Lettres et des Sciences

Programme des Cours

DU

Semestre d'été

1957

12 avril - 25 juillet

N. B. — Les cours particuliers (*collegia privatissima*) sont régis par les articles 41-46 du Règlement général de l'Université. Dans les pages qui suivent, l'abréviation (priv.) les désigne. Ils ne sont pas accessibles aux auditeurs.

Faculté de Théologie protestante

Doyen : M. le professeur Henri Meylan

La Faculté de théologie prépare à la carrière pastorale dans les Eglises évangéliques réformées et, plus spécialement, dans l'Eglise nationale du canton de Vaud, avec laquelle est unie par des liens organiques officiels.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir page 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur du baccalauréat ès lettres ou d'un titre jugé équivalent, comportant la connaissance du latin et du grec. Le candidat doit en outre avoir passé un examen portant sur les éléments de la langue hébraïque.

Grades

La Faculté de théologie prépare aux grades suivants :

1. *Licence en théologie.*
2. *Licence ès sciences religieuses.*
3. *Doctorat en théologie.*

Durée des études

Licence en théologie

Les études de théologie sont réparties en huit semestres, séparés, après le quatrième semestre, par un examen propédeutique. Ces études comportent essentiellement l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'histoire des religions et l'histoire du christianisme, la théologie systématique (dogmatique et morale) et la préparation pratique au ministère pastoral.

Au terme des huit semestres, et après avoir fait approuver par les professeurs intéressés quatre travaux écrits relatifs aux quatre disciplines théoriques de la théologie, ainsi qu'un nombre déterminé d'exercices pratiques, le candidat peut se présenter à l'examen final, pour obtenir le grade de licencié en théologie.

Le licencié en théologie, après le stage pratique réglementaire, est admis à subir, devant la Commission de consécration de l'Eglise nationale vaudoise, les épreuves à la suite desquelles il pourra être reçu dans le corps pastoral de cette Eglise.

Une caisse spéciale sert à faciliter les études des candidats méritants qui se destinent au ministère pastoral dans l'Eglise nationale vaudoise.

Pour tout ce qui concerne le stage (dont les frais incombent au candidat), l'examen médical exigé des futurs pasteurs, et l'aide éventuelle de la Caisse des études, les étudiants doivent se renseigner auprès du Secrétaire du Conseil synodal.

Licence ès sciences religieuses

La licence ès sciences religieuses est conférée au candidat qui a satisfait à toutes les prescriptions concernant la licence en théologie, à l'exception de l'examen et des travaux portant sur la théologie pratique. La licence ès sciences religieuses ne donne pas le droit de se présenter devant la Commission de consécration. Cette licence peut en tout temps être transformée en une licence en théologie, si le candidat la complète par l'examen et les travaux réglementaires de théologie pratique.

Doctorat en théologie

La Faculté de théologie organise, pour les candidats au grade de docteur en théologie, des épreuves comprenant un examen et la soutenance publique d'une thèse.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 2, p. 99.

Voir le *Règlement de la Faculté de théologie*, Lausanne 1935, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

M. Carl KELLER, prof. extr.

1.	Grammaire hébraïque	2 h.
2.	Exégèse des petits prophètes	2 h.
3.	Exégèse de Deutéro-Esaïe	2 h.
4.	Introduction à l'Ancien Testament	1 h.
5.	Théologie de l'Ancien Testament	2 h.

M. Charles MASSON, prof. ord.

6.	Théologie paulinienne	2 h.
7.	Exégèse de textes des évangiles synoptiques	2 h.
8.	Exégèse du livre des Actes des Apôtres	2 h.
9.	Exégèse de I Pierre	2 h.

M. Henri MEYLAN, prof. ord.

10.	Histoire de l'Eglise	4 h.
11.	Histoire des dogmes	3 h.
12.	Séminaire d'histoire de l'Eglise	1 h.
13.	Séminaire d'histoire des dogmes (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edmond GRIN, prof. ord.

14.	Introduction aux problèmes de morale (étudiants de première et deuxième années) (2 h. tous les 15 jours) (priv.)	1 h.
15.	Morale chrétienne : II ^e et III ^e parties	4 h.
16.	Séminaire de théologie systématique (2 h. tous les 15 jours) (priv.)	1 h.

M. Henri GERMOND, prof. ord.

17.	Théologie pastorale	2 h.
18.	Séminaire de théologie pastorale (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
19.	Séminaire d'homilétique I (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
20.	Séminaire d'homilétique II (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
21.	Ecclésiologie	1 h.
22.	Exercices pratiques	1 h.
23.	Histoire des religions : Egypte	2 h.

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

24.	Psychologie de la religion (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
25.	Ethique sociale	1 h.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

M. Edouard BURNIER, prof. extr.

26.	Apologétique	2 h.
27.	Proséminaire	2 h.
28.	Séminaire de philosophie religieuse (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
29.	Séminaire de théologie contemporaine (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edouard MAURIS prof. extr.

30.	Histoire de la théologie moderne	2 h.
31.	Histoire de la pensée romande au XIX ^e siècle	1 h.
32.	Liturgique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri ANSELMIER, chargé de cours

33.	Catéchétique (séminaire)	2 h.
-----	------------------------------------	------

M. Roger GIRARD

34.	Hymnologie et chant (gratuit)	1/2 h
-----	---	-------

Philosophie

(Voir page 50.)

Faculté de Droit

Doyen : M. le professeur Guy Flattet

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir page 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, et obtenir un diplôme de *licence en droit* ou de *doctorat en droit*, il faut être porteur d'un des diplômes de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un diplôme jugé équivalent. La délivrance d'un *certificat d'études juridiques* ou d'*économie politique* est subordonnée à la même condition.

Grades

La Faculté de droit prépare aux grades suivants :

1. *Licence en droit*, mention « *droit suisse* », avec ou sans thèse.
2. *Licence en droit* avec mention d'une législation étrangère.
3. *Doctorat en droit*, mention « *sciences juridiques* ».
4. *Doctorat en droit*, mention « *économie politique* », ainsi qu'à des *Certificats d'études juridiques et d'économie politique*.

Durée des études

Six semestres d'inscription aux cours sont exigés du candidat qui se présente aux examens de la *licence*.

Les examens peuvent être subis en deux séries.

N. B. — Pour entrer dans le barreau vaudois et pour être dispensé de l'examen d'admission au stage du notariat, il faut être porteur de la *licence en droit*, mention « *droit suisse* » avec thèse.

Auditeurs

A la demande des professeurs intéressés, la Faculté se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions d'auditeurs à leurs cours.

Voir le *Règlement de la Faculté de droit*, Lausanne 1954, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 3, p. 99.

M. Philippe MEYLAN, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Droit romain, partie générale : droit classique et romano-byzantin | 3 h. |
| 2. | Droit romain, partie spéciale : Droit des personnes ; droit de succession | 2 h. |
| 3. | Exégèse des Pandectes | 1 h. |
| 4. | Séminaire de droit romain | 2 h. |

M. François GILLIARD, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 5. | Histoire du droit (partie générale) | 2 h. |
| 6. | Histoire du droit (partie spéciale) | 2 h. |
| 7. | Droit civil comparé | 2 h. |

Vacat

- | | | |
|----|---|------|
| 8. | Droit civil : Droit des successions | 5 h. |
| 9. | Introduction aux études juridiques | 2 h. |

M. Roger Secrétan, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Droit des obligations : Les contrats (suite et fin) | 3 h. |
| 11. | Droit commercial : Registre du commerce, raisons de commerce, comptabilité commerciale, représentation commerciale. - Les sociétés en général, la société coopérative | 3 h. |
| 12. | Séminaire de droit privé (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Guy FLATTET, prof. ord.

13.	Droit civil français I : Successions et testaments	2 h.
14.	Droit civil français II : Théorie générale des obligations	2 h.
15.	Procédure civile française	1 h.
16.	Droit des transports	2 h.
17.	Exercices de rédaction juridique	2 h.

M. Bernhard AUBIN, prof. extr.

18.	B G B : Allgemeiner Teil	4 h.
19.	B G B : Sachenrecht II	4 h.
20.	B G B : Uebungen mit schriftlichen Arbeiten für Anfänger und Fortgeschrittene (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Charles RATHGEB, prof. ord.

21.	Droit pénal	4 h.
22.	Droit international privé	2 h.
23.	Procédure pénale	2 h.
24.	Séminaire de procédure civile (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
25.	Séminaire de droit pénal (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

26.	Droit constitutionnel général (Les fonctions de l'Etat et la théorie de la séparation des pouvoirs; la forme de l'Etat et la décentralisation)	2 h.
27.	Droit constitutionnel suisse (Les droits constitutionnels du citoyen)	4 h.
28.	Séminaire de droit constitutionnel suisse	2 h.
	Institutions politiques comparées (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

29.	Droit administratif : L'indemnisation de droit public, le contentieux administratif	2 h.
30.	Droit fiscal : Partie spéciale	2 h.
31.	Economie et législation sociales	2 h.

M. Georges PERRIN, prof. extr.

32.	Droit international public	2 h.
33.	Droit diplomatique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
34.	Séminaire de droit international public	1 h.
	Problèmes choisis de droit international public et de droit diplomatique	2 h.

M. Firmin OULÈS, prof. ord.

35.	Economie politique	3 h.
36.	Histoire des doctrines économiques	1 h.
37.	Statistique économique	2 h.
38.	Séminaire d'économie politique	2 h.

M. Paul TURIN, prof. extr.

39.	Les marques de fabrique et de commerce	2 h.
-----	--	------

M. Pierre PETERMANN, chargé de cours

40.	Droit des assurances	1 h.
-----	--------------------------------	------

M. Henri BORLE, prof. ord.

41.	Economie politique nationale : problèmes monétaires et bancaires suisses (2 ^e partie)	2 h.
-----	--	------

M. William BOVEN, prof. ord.

42.	Psychiatrie légale	1 h.
-----	------------------------------	------

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

43.	Médecine légale	1 h.
-----	---------------------------	------

FACULTÉ DE DROIT

31

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

44. Etude de la preuve pénale 1 h.

Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

(Voir page 39.)

Ecole des Sciences sociales et politiques

Président : M. le professeur Pierre Jaccard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent aussi être immatriculés les porteurs du certificat de maturité délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne.

Les étudiants qui ont fait des études secondaires ne correspondant pas en tous points à celles qui donnent accès normalement à l'Université peuvent être autorisés à s'immatriculer en vue d'études à l'Ecole des sciences sociales et politiques après avoir subi avec succès un examen préalable d'admission dont le programme figure dans le règlement de l'Ecole. Il faut avoir au moins vingt ans révolus pour être inscrit à cet examen.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades (*licence et doctorat*), il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité, du certificat de maturité commerciale délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent ou encore avoir passé avec succès l'examen préalable.

Pour être admis aux examens pratiques du *Certificat d'études pédagogiques*, il faut être licencié ès lettres, ès sciences ou ès sciences commerciales, et porteur du *certificat médical* spécifié ci-dessous.

Grades

L'Ecole des sciences sociales et politiques prépare aux grades, diplôme et certificat suivants :

1. *Licence*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
2. *Doctorat*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
3. *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires.*
4. *Certificat d'études pédagogiques.*

Durée des études

La scolarité exigée est de :
6 semestres pour la *licence ès sciences sociales et ès sciences politiques*,

- 4 semestres pour la *licence ès sciences pédagogiques*,
 4 semestres pour le *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*,
 2 semestres pour le *Certificat d'études pédagogiques*.

Pour être admis aux épreuves du *doctorat*, le candidat doit être porteur d'une licence (ès sciences politiques, sociales, pédagogiques, en théologie, droit, lettres ou sciences, ou en hautes études commerciales) ou d'un diplôme d'une haute école technique. Les épreuves du doctorat comportent des examens impliquant une certaine scolarité et une thèse.

Examen médical des candidats à l'enseignement secondaire

En application de la décision prise par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, les *candidats et candidates à l'enseignement secondaire* doivent fournir, outre les titres prévus par la loi du 25 février 1908 (art. 82 et 83), un *certificat médical* déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

L'examen médical aura lieu *avant l'inscription à l'examen théorique du Certificat d'études pédagogiques*.

Cet examen sera fait par des médecins désignés par le Département de l'instruction publique et aux frais des intéressés.

Voir le *Règlement de l'Ecole des sciences sociales et politiques*, Lausanne 1947, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 4, p. 99.

COURS OBLIGATOIRES

- A : Section des sciences politiques
 B : Section des sciences sociales
 C : Section des sciences pédagogiques
 (Voir le règlement de l'Ecole.)

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. Introduction aux problèmes philosophiques (A, B, C) 2 h.

M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.

2. La Suisse de 1815 à 1848 (A) 1 h.

M. Georges-André CHEVALLAZ, chargé de cours

3. Histoire diplomatique : Les traités de paix de 1919-1920 et ceux de 1947 (A) 1 h.

FACULTÉ DE DROIT

- | | | |
|-----|--|------|
| 4. | Séminaire d'histoire diplomatique : La politique étrangère américaine. Problèmes contemporains (A) | 1 h. |
| | M. Marcel BRIDEL, prof. ord. | |
| 5. | Institutions politiques comparées (A) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | M. Georges PERRIN, prof. extr. | |
| 6. | Problèmes choisis de droit international public et de droit diplomatique (A) | 2 h. |
| | M. Henri ZWAHLEN, prof. ord. | |
| 7. | Economie et législation sociales : Les assurances sociales (A, B) | 2 h. |
| | M. Louis MEYLAN, prof. ord. | |
| 8. | Didactique générale (première partie) (C) | 2 h. |
| 9. | Histoire des doctrines pédagogiques : l'antiquité (C) | 1 h. |
| 10. | Séminaire de didactique (2 h. tous les 15 jours) (C) | 1 h. |
| 11. | Séminaire d'histoire des doctrines pédagogiques (2 h. tous les 15 jours) (C) | 1 h. |
| 12. | Orientation pratique à l'intention des candidats à l'enseignement secondaire (privé et gratuit) (C) : | |
| | a) organisation et législation scolaires | 2 h. |
| | b) didactiques spéciales | 2 h. |
| | M. Pierre JACCARD, prof. ord. | |
| 13. | Psychologie générale (B, C) | 2 h. |
| 14. | Sociologie générale (B, C) | 2 h. |
| 15. | Séminaire de psychologie et de sociologie (B, C) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | M. Jacques BERGIER, chargé de cours | |
| 16. | Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (C) | 2 h. |
| 17. | Psychologie appliquée (C) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | M. Jean MEYNAUD, chargé de cours | |
| 18. | Introduction à la science politique (A) (4 h. tous les 15 jours) | 2 h. |

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique et séminaire (A, B), histoire des doctrines économiques (A, B), statistique (A, B). — H. Borle : Economie politique nationale et séminaire (A, B). — M. Bridel : Droit constitutionnel général (A), droit constitutionnel suisse (A). — H. Zwahlen : Droit administratif (A). — G. Perrin : Droit inter-

national public et séminaire (A), droit diplomatique (A). — *Vacat* : Introduction aux études juridiques (A, B). — *Ch. Rathgeb* : Droit international privé (A). — *R. Secrétan* : Droit des obligations et droit commercial (A).

Ecole des hautes études commerciales. — MM. *H. Onde* : Géographie économique et séminaire de géographie (A). — *H. Borle* : Institutions économiques (A, B).

Faculté des lettres. — MM. *Guisan* et *Mercanton* : Littérature et langue françaises (A, B, C). — *J.-Ch. Biaudet* : Histoire générale (A, B). — *D. Christoff* : Philosophie (B), histoire de la philosophie (C). — *H. Onde* : Géographie humaine (B).

COURS A OPTION

Les matières à option sont choisies, conformément au règlement de l'Ecole, dans l'enseignement de l'Ecole et d'autres Facultés, notamment parmi les branches suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Albert MASNATA, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 19. | L'évolution des échanges et des marchés internationaux à l'époque contemporaine | 1 h. |
| 20. | Economie sociale : les systèmes économique-sociaux ; le système collectiviste soviétique | 1 h. |

M. Maurice VEILLARD, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 21. | Introduction au service social (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
|-----|---|------|

M. Marcel BOSON, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 22. | Histoire des doctrines coopératives | 1 h. |
|-----|---|------|

M. Jacques BOURQUIN, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 23. | L'information dans la société moderne | 1 h. |
|-----|---|------|

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de théologie. — MM. *H. Germond* : Histoire des religions. — *P. Jaccard* : Psychologie de la religion. Ethique sociale.

Faculté de droit. — M. *F. Gilliard* : Histoire du droit.

Ecole des hautes études commerciales. — MM. *J. Golay* : Cartels, trusts, holdings. — *P. Hedinger* : Textes commerciaux allemands et français.

Faculté des lettres. — MM. *W. Stauffacher* : Langue allemande. — *R. Rapin* : Langue anglaise. — *D. Poyan* : Langue espagnole. — *F. Chiappelli* : Langue italienne. — *C. Regamey* : Langue russe.

Ecole des Hautes Etudes commerciales

Directeur : M. le professeur Jules Chuard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue d'études à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales les porteurs d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse, ou d'un titre jugé équivalent.

A titre *exceptionnel*, le Conseil de l'Ecole peut demander l'immatriculation pour un candidat qui, ne possédant pas de titre lui donnant droit à l'immatriculation, a subi avec succès l'examen d'admission prévu à l'art. 8 du Règlement de l'Ecole.

Admission aux grades

Pour être admis sans autre aux examens de certificats ou de grades, il faut être porteur d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse.

Les étudiants qui ne possèdent pas un certificat de maturité commerciale sont astreints à suivre le cours d'*Introduction aux études commerciales supérieures* et à subir, au bout de deux semestres, un examen préalable sur cette matière.

Les étudiants qui n'ont pas fait leurs études secondaires en langue française doivent subir un examen préalable établissant leur connaissance pratique du français.

Grades

L'Ecole des hautes études commerciales prépare aux certificats et grades suivants :

1. Certificats d'études supérieures

- a) en institutions économiques ;
- b) en économie de l'entreprise ;
- c) en géographie économique ;
- d) en mathématiques financières ;
- e) en technique des assurances.

2. *Licence*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

3. *Doctorat*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

Durée des études

La scolarité exigée est de quatre semestres pour les *Certificats d'études supérieures* et de six semestres pour la *licence* et pour le *doctorat*.

Deux au moins de ces six semestres doivent être passés à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne.

Voir le *Règlement de l'École des hautes études commerciales*, Lausanne 1953, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, nos 5 et 14, pp. 99 et 100.

I. *Les cours spéciaux à l'école sont les suivants :*

M. Henri BORLE, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 1. Institutions économiques : Le crédit et l'organisation bancaire | 4 h. |
| 2. Séminaire d'économie nationale | 1 h. |
| Economie politique nationale | 2 h. |

M. Jean GOLAY, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 3. Cartels, trusts, sociétés holdings | 2 h. |
| 4. Introduction aux études commerciales supérieures : comptabilité | 2 h. |
| 5. Inventaires et bilans | 2 h. |

M. Maurice BOURQUIN, prof. extr.

- | | |
|---|------|
| 6. Economie de l'entreprise : Les méthodes de vente | 4 h. |
| 7. Séminaire d'économie de l'entreprise : Etude et visite d'entreprises | 2 h. |

M. Henri RIEBEN, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 8. | Enseignement commercial | 2 h. |
| 9. | Structures industrielles nouvelles et économie suisse | 2 h. |
| 10. | Introduction aux études commerciales supérieures : arithmétique commerciale | 2 h. |

M. Henri ONDE, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 11. | Géographie économique : Economie de plantation | 2 h. |
| 12. | Séminaire de géographie | 1 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 13. | Mathématiques financières (deuxième partie) | 3 h. |
| 14. | Séminaire de mathématiques financières | 1 h. |
| | Calcul des probabilités (deuxième partie) | 3 h. |

M. Auguste URECH, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 15. | Chapitres choisis de technique des assurances | 2 h. |
|-----|---|------|

M. Charlie JÉQUIER, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 16. | Technique des assurances | 2 h. |
| 17. | Les combinaisons spéciales dans l'assurance | 2 h. |
| 18. | Exercice de technique des assurances : 1 ^{re} série | 1 h. |
| | 2 ^e série | 1 h. |

M. Pierre BIDEAU, privat docent

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 19. | Technique de la vente | 1 h. |
|-----|---------------------------------|------|

M. Armand PAILLARD, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 20. | La technique des transports dans les affaires (deuxième partie) | 1 h. |
|-----|---|------|

M. Paul HEDINGER, lecteur

- | | | |
|-----|--|------|
| 21. | Textes commerciaux allemands et français | 2 h. |
|-----|--|------|

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique, statistique. — Vacat : Introduction aux études juridiques. — R. Secrétan : Droit commercial, droit des obligations. — C. Rathgeb : Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. — H. Zwahlen : Droit fiscal.

Faculté des sciences. — M. C. Blanc : Calcul différentiel et intégral.

Institut de Police scientifique et de criminologie

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

- | | |
|--|----------------|
| 1. Police scientifique : Les preuves techniques applicables en matière de faux en écriture, fausse monnaie, faux papiers de valeur : identification des récidivistes | 1 h. |
| 2. Police scientifique : Les faux et l'identification judiciaire (anthropométrie, dactyloscopie, signalement) | 2 h. |
| 3. Démonstrations pratiques de police scientifique (en collaboration avec le chef de travaux) | 2 h. |
| 4. Laboratoire de police scientifique | Tous les jours |
| 5. Photographie théorique (reproduction et séparation des couleurs, stéréophotographie, microphotographie) . . . | 1 h. |
| 6. Laboratoire de photographie | 3 h. |

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

- | | |
|-----------------|------|
| 7. Criminologie | 1 h. |
|-----------------|------|

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

- | | |
|--|------|
| 8. Etude de la preuve pénale | 1 h. |
| 9. Pénologie | 1 h. |

N. B. — Les laboratoires de l'Institut de police scientifique et de photographie se trouvent à l'Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 64 10).

Faculté de Médecine

Doyen : M. le professeur Maurice Vulliet

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut

1. Pour le candidat de nationalité suisse, être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ;
2. Pour le candidat de nationalité étrangère, être porteur d'un titre jugé équivalent à celui qui est exigé des candidats de nationalité suisse.

Grades

Les études faites à la Faculté de médecine préparent :

1. Les étudiants de nationalité suisse, aux examens fédéraux pour les médecins et les médecins-dentistes (voir Règlement spécial). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme de médecin délivré par la Confédération suisse*, qui autorise le porteur à pratiquer la médecine sur tout son territoire. Les étudiants en médecine dentaire et vétérinaire ne peuvent faire à l'Université de Lausanne que les deux premiers examens fédéraux.
2. Les étudiants de nationalité étrangère, aux examens en vue du *Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne* (voir Règlement spécial). Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir suivi tous les cours, cliniques et laboratoires exigés des étudiants suisses. Leur réussite ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.

Thèses

La Faculté de médecine décerne, après la présentation d'un travail spécial au Conseil de Faculté :

- a) le grade de *docteur en médecine* au porteur du *Diplôme de médecin, fédéral ou universitaire*.
- b) le grade de *docteur en médecine* au médecin porteur d'un diplôme étranger (voir Règlement spécial) ;
- c) le grade de *docteur en médecine dentaire* et celui de *docteur en médecine vétérinaire*.

Durée des études

Les études de médecine comportent treize semestres.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, etc.*, 1 br., Fr. 1.—, et le *Règlement pour l'obtention du Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne*, 1 br., Lausanne 1951, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires et Instituts

N. B. — Pour les laboratoires de chimie, physique, botanique et zoologie, voir sous Faculté des sciences, p. 62 et 63.

1. Institut d'anatomie normale.

Directeur : M. le professeur G. Winckler.

Ecole de médecine (22 83 32).

2. Institut d'anatomie pathologique

Directeur : M. le professeur J.-L. Nicod.

Hôpital cantonal (21 43 01).

3. Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène.

Directeur : M. le professeur P. Hauduroy.

Policlinique, rue César-Roux 19 (22 85 46).

4. Institut d'histologie et d'embryologie.

Directeur : M. le professeur O. Bucher.

Ecole de médecine (22 83 32).

5. Institut de médecine légale.

Directeur : M. le professeur Marc-Henri Thélin.

Policlinique, rue César-Roux 19 (22 85 81).

6. Laboratoire de physiologie

Directeur : M. le professeur A. Fleisch.

Institut de physiologie, Champ de l'Air (22 80 99)

7. Institut de radiologie.

Directeur : M. le professeur L. Babaïantz.

Hôpital cantonal (21 43 01).

Cliniques

1. Clinique médicale.
Chef : M. le professeur A. Vannotti.
Hôpital Nestlé (21 43 01).
2. Clinique chirurgicale.
Chef : *Vacat*.
Hôpital cantonal (21 43 01).
3. Clinique dermatologique.
Chef : M. le professeur H. Jaeger.
Hôpital cantonal (21 43 01).
4. Clinique obstétricale et gynécologique.
Chef : M. le professeur R. Rochat.
Maternité (21 43 01).
5. Clinique ophtalmologique.
Chef : M. le professeur B. Streiff.
Hôpital ophtalmique (24 90 53).
6. Clinique oto-rhino-laryngologique.
Chef : M. le professeur J.-P. Taillens.
Hôpital cantonal (21 43 01).
7. Clinique pédiatrique.
Chef : M. le professeur M. Jaccottet.
Maternité (21 43 01).
8. Clinique psychiatrique.
Chef : M. le professeur H. Steck.
Hôpital de Cery (24 07 71).
9. Polyclinique médicale.
Chef : M. le professeur Ed. Jéquier-Doge.
Polyclinique, rue César-Roux 19 (22 85 41).

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 6, p. 99.

M. Georges WINCKLER, prof. ord.

- | | | |
|----|----------------------------|-----------------|
| 1. | Anatomie normale | 4 h. |
| 2. | Dissection | Tous les jours. |

M. Otto BUCHER, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 3. | Histologie spéciale | 3 h. |
| 4. | Travaux pratiques d'histologie | 3 h. |
| 5. | Exercices de diagnostic en histologie (priv.) | 2 h. |
| 6. | Embryologie | 4 h. |
| 7. | Travaux pratiques d'embryologie | 3 h. |

M. Alfred FLEISCH, prof. ord.

- | | | |
|----|--------------------------------------|------|
| 8. | Physiologie animale | 5 h. |
| 9. | Laboratoire de physiologie | 6 h. |

M. Jean-Louis NICOD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Anatomie pathologique générale | 3 h. |
| 11. | Histologie pathologique (cours pratique) | 3 h. |
| 12. | Autopsies et démonstrations d'anatomie pathologique
(pour étudiants avancés) | 4 h. |

M. Alfred REYMOND, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 13. | Anatomie pathologique générale | 2 h. |
| 14. | Démonstrations d'anatomie pathologique pour débutants | 1 h. |

M. Alfredo VANNOTTI, prof. ord.

- | | | |
|-----|-----------------------------|------|
| 15. | Clinique médicale | 7 h. |
|-----|-----------------------------|------|

M. Armand DELACHAUX, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 19. | Cours théorique de médecine interne | 2 h. |
|-----|---|------|

Vacat

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 20. | Clinique chirurgicale | 7 h. |
|-----|---------------------------------|------|

M. Maurice VULLIET, prof. ord.

21. Médecine des accidents 2 h.

M. Eugène URECH, prof. extr.

22. Chirurgie générale 2 h.

M. Rodolphe ROCHAT, prof. ord.

23. Clinique obstétricale et gynécologique 4 h.
 24. Examen obstétrical et gynécologique (avec la collaboration du chef de clinique ; cours pratique) 1 h.
 En collaboration avec M. Georges de WERRA, privat docent :
 25. Répétitions d'opérations obstétricales 2 h.

M. Pierre DUBUIS, chargé de cours

26. Obstétrique normale 2 h.

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

27. Microbiologie, hygiène et parasitologie 5 h.
 28. Travaux pratiques de bactériologie 4 h.

M. Jean-Pierre TAILLENS, prof. ord.

29. Clinique et scopie oto-rhino-laryngologiques (pour étudiants avancés) 4 h.
 30. Cours pratique d'oto-rhino-laryngoscopie (pour débutants) 2 h.

M. Maurice JACCOTTET, prof. ord.

31. Clinique pédiatrique 3 h.

M. Bernardo STREIFF, prof. ord.

32. Clinique ophtalmologique 3 h.
 33. Cours théorique d'ophtalmologie 1 h.
 34. Exercices pratiques d'ophtalmoscopie (pour débutants) 1 h.
 35. Id. (pour étudiants avancés) 1 h.

M. Hubert JAEGER, prof. extr.

36. Clinique de dermatologie et vénéréologie 3 h.

M. Hans STECK, prof. ord.

37. Clinique psychiatrique 2 h.
38. Diagnostic psychiatrique (en collaboration avec le sous-
directeur de Cery) 2 h.

M. William BOVEN, prof. ord.

39. Problèmes de psychopathologie 1 h.
40. Psychiatrie légale 1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

41. Médecine légale et laboratoire 2 h.

M. Edouard JÉQUIER-DOGE, prof. extr.

42. Polyclinique médicale 4 1/2 h.
43. Thérapeutique pratique 1 h.

M. Victor DEMOLE, prof. extr.

44. Pharmacologie et matière médicale 2 h.
45. Exercices pratiques ; prescription de médicaments 1 h.

M. Léon BABAIANTZ, prof. extr.

46. Radiologie médicale 2 h.
a) *Cours théorique* : Introduction à l'étude des radiations.
Applications au diagnostic et à la thérapie.
b) *Exercices pratiques* : Radiodiagnostic (pour débutants).
47. Séminaire de radiologie (pour étudiants des trois derniers
semestres) 1 h.

M. Fernand CARDIS, chargé de cours

48. Tuberculose pulmonaire 1 h.

M. Louis NICOD, chargé de cours

49. Clinique orthopédique 1 h.

Privat docents

M. Jean-David BUFFAT

50. Thérapeutique chirurgicale 1 h.

M. Jean DELACRÉTAZ

51. Clinique dermatologique propédeutique 1 h.

M. Michel DOLIVO

(Ne professe pas ce semestre.)

M. René DUFOUR

52. Ophtalmologie propédeutique 1 h.

M. Pierre FRANCIOLI

(Ne professe qu'au semestre d'hiver.)

M. Guido HEMMELER

En collaboration avec M. J.-L. RIVIER, privat docent :

53. Percussion et auscultation pour étudiants avancés (8^e et 9^e semestres) 2 h.54. Percussion et auscultation pour débutants (6^e et 7^e semestres) 2 h.

55. Groupes sanguins, transfusions et immuno-hématologie 1 h.

M. Michel JÉQUIER

56. Neurologie : Les maladies du système nerveux 1 h.

57. Cours pratique de neurologie 1 h.

M. Edouard JUILLARD

58. Cours théorique de médecine infantile 1 h.

M. Ivan MAHAIM

59. Electrocardiographie clinique 1 h.

M. Francis MESSERLI

60. Contrôle morphologique et médico-sportif (gratuit) 2 h.

M. Serge NEUKOMM

61. Cancérologie 1 h.

M. Marcel NICOD

62. Diététique du nourrisson 1 h.

M. Théodore OTT

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Hans REBER

63. Epidémiologie et prévention des maladies infectieuses 1 h.

M. Jean-Louis RIVIER

En collaboration avec M. G. HEMMELER, privat docent :

- Percussion et auscultation pour étudiants avancés (voir n° 54) 2 h.
 Percussion et auscultation pour débutants (voir n° 55) 2 h.

M. Frédéric SAEGESSER

64. Les progrès récents de la chirurgie du thorax, de l'abdomen et des glandes endocrines 1 h.

M. Pierre-B. SCHNEIDER

65. Policlinique psychiatrique 1 h.

M. Jean TRIPOD

66. Pharmacologie spéciale 1 h.

M. Claude VERDAN

67. Policlinique chirurgicale 2 h.

M. Georges de WERRA

En collaboration avec M. le professeur ROCHAT :

- Répétitions d'opérations obstétricales (voir n° 25) 2 h.

Cours empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Zoologie générale et laboratoire de zoologie (M. R. Matthey). — Botanique générale et systématique, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey).

Faculté des Lettres

Doyen : M. le professeur Pierre Schmid

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

La Faculté des lettres prépare aux grades et certificats suivants :

1. *Licence ès lettres (diplôme d'Etat).*
2. *Licence ès lettres (diplôme d'Université).*
3. *Doctorat ès lettres.*
4. *Certificat d'études françaises.*
5. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français.*

Admission aux grades

Licence ès lettres (diplôme d'Etat)

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

Pour être admis aux examens, il faut être porteur d'un diplôme de baccalauréat ès lettres, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Doctorat ès lettres

Tout candidat au doctorat doit être licencié ès lettres ou porteur d'un grade jugé équivalent à la licence ès lettres par le Conseil de la Faculté. Il doit présenter une thèse, travail original témoignant de son aptitude aux recherches personnelles.

Si la thèse a été jugée admissible par la Commission spéciale chargée de l'examiner, elle est imprimée, puis soutenue publiquement.

Certificat d'études françaises

et Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français

Voir plus loin, p. 55 et suivantes.

Durée et organisation des études*Licence ès lettres (diplôme d'Etat)*

Les examens se font en deux parties distinctes : la première partie, en principe après trois semestres, la seconde à la fin de la deuxième période des études qui dure normalement quatre semestres. Ils portent sur cinq disciplines à la première partie, sur quatre, dont une principale, à la seconde. Les candidats ont le choix entre les combinaisons suivantes pour la première partie :

Type A : français, deux autres langues, philosophie, histoire.

Type B : français, une autre langue, philosophie, histoire, et, à choix, géographie ou histoire de l'art.

Les examens de la seconde partie portent sur quatre des cinq disciplines de la première partie, au choix du candidat.

Le candidat qui choisit une langue (latin, grec, allemand, anglais, italien ou russe) qui ne figurait pas au programme d'examen de son baccalauréat ou du titre jugé équivalent, de sa maturité ou de son examen préalable, doit passer, deux semestres au moins avant de se présenter au premier examen, un examen complémentaire sur cette langue.

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

La licence ès lettres (diplôme d'Université) est instituée à l'intention des étudiants qui ne se proposent pas d'enseigner dans les établissements officiels du canton de Vaud et peuvent en conséquence disposer d'une plus grande liberté dans l'organisation de leurs études.

Les examens portent sur trois disciplines choisies librement par le candidat parmi celles qui sont enseignées à la Faculté ; aucune n'est obligatoire. Les examens se font en une fois ou successivement, après cinq semestres d'études au plus tôt.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 7, p. 99.

Les candidats à l'enseignement secondaire officiel du canton de Vaud doivent être porteurs de la *licence ès lettres (diplôme d'Etat)*, du *certificat d'études pédagogiques* délivré par l'Ecole des sciences sociales et politiques et du *certificat médical* exigé par le Conseil d'Etat (voir p. 33).

Voir le *Règlement de la Faculté des lettres*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50) et le *Programme des examens de la Faculté des lettres*, Lausanne 1951 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Philosophie

M. Daniel CHRISTOFF, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Kant | 2 h. |
| 2. | Liberté et libération | 1 h. |
| 3. | Séminaire d'interprétation (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 4. | Séminaire de philosophie : Le problème de la liberté (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 5. | Colloque | 1 h. |

M. Maurice GEX, chargé de cours

- | | | |
|----|--|------|
| 6. | Philosophie des sciences : Edouard Le Roy, interprète de Teilhard de Chardin | 1 h. |
| | Introduction aux problèmes philosophiques | 2 h. |

M. Chanan LEHRMANN, privat docent

- | | | |
|----|---|------|
| 7. | Heines weltanschauliche Wandlung (ästhetisch, politisch, religiös) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
|----|---|------|

Histoire et sciences auxiliaires

M. Louis JUNOD, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 8. | Les voyages au moyen âge | 2 h. |
| 9. | Séminaire d'histoire du moyen âge (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 10. | Paléographie latine et française | 2 h. |

M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 11. | Charles-Quint (deuxième partie) | 2 h. |
| 12. | Conférences I : Textes choisis (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 13. | Conférences II : La Seconde République (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | La Suisse de 1815 à 1848 | 1 h. |

M. Paul COLLART, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 14. | Histoire grecque : Séminaire | 2 h. |
| 15. | Epigraphie latine | 2 h. |

Langue et littérature françaises

M. Paul AEBISCHER, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 16. | Le théâtre comique en France au moyen âge | 2 h. |
| 17. | Morphologie de l'ancien français | 1 h. |
| 18. | Explication de textes en ancien franco-provençal (<i>Chrestomathie franco-provençale</i> , Francke, Berne, 1950) | 2 h. |

M. Gilbert GUIBAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 19. | Explication : Estienne Pasquier, <i>Lettres</i> (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 20. | Explication : Baudelaire, <i>Poèmes en prose</i> | 2 h. |
| 21. | Travaux pratiques (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 22. | Prose poétique et poèmes en prose | 1 h. |
| 23. | Histoire de la langue : Le XVI ^e siècle | 1 h. |

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 24. | Molière | 2 h. |
| 25. | Maurice de Guérin | 1 h. |
| 26. | Séminaire : Rousseau, <i>Confessions et Réveries</i> | 2 h. |
| 27. | Lecture : Molière | 1 h. |

M. Henri PERROCHON, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

*Langue et littérature grecques**Vacat*

28.
29.
30.
31.

Langue et littérature latines

M. Pierre SCHMID, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 32. | Métrieque : Plaute et Térence | 2 h. |
| 33. | Explication de texte : Tacite, <i>Dialogue des orateurs</i> | 2 h. |
| 34. | Conférence littéraire et versions | 2 h. |

M. Jean BÉRANGER, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 35. | Stylistique latine et thème latin | 1 h. |
|-----|---|------|

Langue et littérature allemandes

M. Werner STAUFFACHER, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 36. | Seminar I : Jeremias Gotthelf | 2 h. |
| 37. | Seminar II : Metrik und Rhythmik | 2 h. |
| 38. | Stilistische Übungen | 1 h. |

M. Adrien BONJOUR, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 39. | Séminaire d'allemand du moyen âge (étudiants avancés) :
Heliand | 1 h. |
|-----|--|------|

Mme Lydia BARIC, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Langue et littérature italiennes

M. Fredi CHIAPPELLI, prof. extr.

40.	Histoire de la littérature italienne : la <i>Gerusalemme Liberata</i> , de Tasso	1 h.
41.	Séminaire : Verga	1 h.
42.	Proséminaire : XIX ^e siècle	1 h.
43.	Travaux pratiques	1 h.
44.	Langue italienne : débutants	1 h.

Langue et littérature anglaises

M. René RAPIN, prof. extr.

45.	Theodore Dreiser	2 h.
46.	Explication de textes : <i>Midsummer Night's Dream</i>	2 h.
47.	Thèmes (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
48.	Versions (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Adrien BONJOUR, chargé de cours

49.	Séminaire de vieil anglais (étudiants avancés) : <i>Beowulf</i>	2 h.
-----	---	------

Langues et civilisations slaves et orientales

M. Constantin REGAMEY, prof. extr.

50.	Histoire de la civilisation indienne (suite)	1 h.
51.	Cours pratique de russe : a) débutants	2 h.
52.	b) étudiants avancés	1 h.
53.	Cours de sanskrit (étudiants avancés)	1 h.
54.	Cours de chinois (étudiants avancés)	1 h.

Langue et littérature espagnoles

M. Daniel POYAN, privat docent

55.	Calderón y su teatro	1 h.
56.	Langue espagnole	
	a) débutants	2 h.
	b) étudiants avancés	2 h.

Géographie

M. Henri ONDE, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 57. | Géographie générale : Morphologie karstique | 1 h. |
| 58. | Géographie régionale : Madagascar et les Mascareignes | 1 h. |
| 59. | Explication de cartes | 1 h. |

Histoire de l'art

M. Jean LEYMARIE, prof. extr.

(En congé ce semestre ; remplacé par M. Alberto SARTORIS)

- | | | |
|-----|--|------|
| 60. | Histoire de l'art : Moyen âge et Renaissance ; art musulman ; art japonais | 1 h. |
| 61. | L'Art dans les pays du Nord | 1 h. |
| 62. | Travaux pratiques et méthodologie | 2 h. |

M. René BERGER, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 63. | Introduction à l'histoire de l'art et à l'esthétique : Les agents plastiques | 2 h. |
|-----|--|------|

Histoire diplomatique

M. Georges-André CHEVALLAZ, chargé de cours

*(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)**Histoire des religions*

M. Henri GERMOND, prof. ord.

*(Voir Faculté de théologie, p. 25.)**Pédagogie*

M. Louis MEYLAN, prof. ord.

*(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)**Psychologie*

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Ecole de français moderne

Directeur : M. le professeur Ernest Giddey

L'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne prépare les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle aux diplômes suivants :

1. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne.*
2. *Certificat d'études françaises.*

Pour être admis aux examens de ces diplômes, il faut être immatriculé à l'Université et avoir été inscrit pendant deux semestres comme étudiant à la Faculté des lettres. Les candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues pour l'immatriculation (voir p. 10) peuvent être immatriculés après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen d'admission dit *examen préalable C*.

L'enseignement de l'Ecole de français moderne comporte les cours des professeurs de littérature française, un cours de civilisation française et un enseignement pratique pour lequel les étudiants sont groupés en classes distinctes, aussi homogènes que possible. Cet enseignement pratique comprend les cours suivants :

prononciation (phonétique),
grammaire et travaux pratiques,
syntaxe,
étude de gallicismes,
stylistique,
étude de textes,
explication de textes,
traduction,
rédaction,
composition.

Afin d'assurer un travail utile, le Directeur reçoit au commencement de chaque semestre les nouveaux étudiants, précise avec eux leur programme de travail et les répartit d'après leurs connaissances dans les classes qui leur conviennent.

Les étudiants ne peuvent changer de classe qu'avec l'assentiment du Directeur.

Tous les cours de la Faculté sont accessibles aux étudiants de l'Ecole spéciale de français moderne, moyennant paiement des finances réglementaires.

M. Gilbert GUISAN, prof. ord.

22.	Prose poétique et poèmes en prose	1 h.
23.	Histoire de la langue : Le XVI ^e siècle	1 h.

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

24.	Molière	2 h.
25.	Maurice de Guérin	1 h.

M. Ernest GIDDEY, lecteur

64.	Introduction à la littérature et à la civilisation françaises	2 h.
65.	Explication : Molière, <i>Dom Juan</i>	1 h.
66.	Composition II	1 h.
67.	Stylistique	1 h.
68.	Traduction anglaise II	2 h.
69.	Traduction anglaise I	2 h.

M. André GUEX, lecteur

70.	Explication : Montesquieu, <i>Lettres persanes</i>	1 h.
71.	Explication : Musset, <i>Poésies nouvelles</i>	1 h.
72.	Explication : Saint-Exupéry, <i>Terre des Hommes</i>	1 h.
73.	Etude de textes	2 h.
74.	Composition I	1 h.
75.	Classe pratique de prononciation II : cours théorique et pratique et exercices de lecture	3 h.
76.	Classe pratique de prononciation I : cours théorique et pratique	3 h.
77.	Lecture II	1 h.
78.	Lecture I (quatre groupes)	1 h.

M^{me} Evelyn GUISAN, lectrice

79.	Syntaxe II	2 h.
-----	----------------------	------

M^{me} Denise BOUDRY, lectrice

80.	Syntaxe I	2 h.
-----	---------------------	------

M. André LAUFER, lecteur

81. Grammaire et travaux pratiques 2 h.

M. Numa TÉTAZ, lecteur

82. Traduction allemande II 2 h.

M^{lle} Suzanne CORNAZ, lectrice

83. Traduction allemande I 2 h.

84. Grammaire élémentaire 2 h.

M. Robert MARCLAY, lecteur

85. Rédaction 1 h.

86. Traduction italienne 2 h.

Cours de vacances

DE

langue et de littérature françaises

Directeur : M. le professeur G. Guisan

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise chaque année, depuis 1895, des Cours de vacances de français.

Ces cours sont *essentiellement pratiques* ; ils se donnent par *petites classes* (18 à 20 élèves au maximum), *correspondant aussi exactement que possible au degré de connaissance des étudiants*, ce qui permet à chacun d'être suivi de près et de faire des progrès rapides.

Les Cours de vacances sont divisés en cinq séries indépendantes de trois semaines chacune.

On peut s'inscrire pour une, deux, trois, quatre ou cinq séries.

Première série : du lundi 15 juillet au samedi 3 août.

Deuxième série : du lundi 5 août au samedi 24 août.

Troisième série : du lundi 26 août au samedi 14 septembre.

Quatrième série : du lundi 16 septembre au samedi 5 octobre.

Cinquième série : du lundi 7 octobre au samedi 26 octobre.

La cinquième série est destinée plus spécialement aux étudiants qui ont l'intention de suivre les cours à l'Université pendant le semestre d'hiver, notamment à l'École de français moderne.

Les étudiants peuvent choisir entre trois types de cours :

1. COURS A, *Cours de langue et de littérature françaises*, à l'intention des étudiants désireux de poursuivre des études à la fois pratiques et littéraires.

Ce cours comprend par série :

28 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, syntaxe, composition) ;

8 heures de littérature française contemporaine (1920-1940).

A titre facultatif et avec inscription spéciale :

5 heures d'entretiens littéraires ;

13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

2. COURS B, *Cours pratique de français*, organisé pour les personnes qui ne sont pas de formation littéraire et qui désirent faire une étude intensive de la langue usuelle.

Ce cours comprend par série :

34 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, grammaire et orthographe, rédaction, stylistique).

A titre facultatif et avec inscription spéciale :

6 heures de conversation ;

13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

3. COURS C, *Cours élémentaire de français*, destiné aux personnes qui n'ont du français que de faibles notions ou qui n'en ont pas du tout.

Ce cours comprend par série :

36 heures de leçons pratiques (lecture expliquée, grammaire et orthographe, conversation et rédaction, prononciation).

A titre facultatif et avec inscription spéciale :

13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

Certificats

Des certificats de français (degré supérieur et degré inférieur) sont délivrés après examen. Il y a trois sessions d'examen, situées à la fin des deuxième, troisième et quatrième séries. Pour être admis à l'examen, il faut avoir suivi deux séries.

Pour le programme détaillé et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Cours de vacances, place de la Cathédrale 5, Cité.

Faculté des Sciences

Doyen : M. le professeur Charles Blanc

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Dans les cas précisés par un règlement spécial (Règlement des examens d'admission à la Faculté des sciences, 1952), le candidat peut être autorisé à subir un examen d'admission. Règlement et programme peuvent être demandés au Secrétariat de l'Université (Fr. —.50).

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Grades

La Faculté des sciences prépare aux certificats, diplômes et grades suivants :

1. *Certificats d'études supérieures.*
2. *Diplôme de chimiste.*
3. *Diplôme de géologue.*
4. *Licence ès sciences (diplôme d'Etat).*
5. *Licence ès sciences (diplôme d'Université).*
6. *Doctorat ès sciences.*

N. B. — L'Ecole d'ingénieurs, de son côté, prépare à divers diplômes, dont celui d'ingénieur-chimiste.

Organisation et durée des études

Les divers grades et les études qui y préparent sont l'objet de règlements spéciaux que les étudiants peuvent se procurer au Secrétariat de l'Université (voir page 61 ci-après.)

Pour l'obtention de la licence et du doctorat, une grande liberté est laissée dans le choix des branches. La Faculté recommande à chaque étudiant d'établir, autant que possible dès le début de ses études, un plan personnel conforme au but qu'il se propose, à défaut de quoi il s'exposera à des difficultés et des pertes de temps sensibles. A cet effet, les étudiants consulteront le Doyen de la Faculté ou même les professeurs intéressés, qui leur donneront avec plaisir tous les conseils désirables.

Diplôme de chimiste

Les études de chimie à l'Université de Lausanne préparent aux diplômes de chimiste et d'ingénieur-chimiste.

Le diplôme de *chimiste* est conféré aux étudiants de la Faculté des sciences après sept semestres d'études au minimum.

Il comprend, outre les sciences chimiques, théoriques et appliquées, la physique, la minéralogie, des notions de biologie empruntées à la botanique, la bactériologie, la microscopie et l'analyse des denrées alimentaires.

Les candidats à ce diplôme sont invités à se procurer au Secrétariat de l'Université le *Règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste*.

Le diplôme d'*ingénieur-chimiste* est conféré aux étudiants réguliers de la section d'ingénieurs-chimistes de l'École d'ingénieurs, dont le programme a été établi pour préparer les étudiants à la carrière de chimiste industriel; il comprend, à côté des branches chimiques, physiques et mathématiques, une série de disciplines de l'art de l'ingénieur: éléments des machines, électro-technique, machines thermiques et hydrauliques, etc.

Diplôme de géologue

Les études de géologie conduisent à la carrière de géologue praticien.

Après six semestres d'études au minimum, l'étudiant prépare son travail de diplôme. Les étudiants jouissent de la liberté des études; toutefois des séries d'examens les obligent à poursuivre un programme normal de cours nécessaires à leur instruction générale.

La première série comporte des examens de physique, de chimie minérale et de chimie analytique avec épreuves pratiques; les suivantes

sont les examens prévus pour l'obtention des certificats de minéralogie et pétrographie, de géologie et paléontologie, de géophysique générale et appliquée. Les étudiants doivent suivre des travaux sur le terrain durant le semestre d'été et exécuter des recherches particulières durant les vacances. Les examens terminaux sont relatifs à des questions de géologie appliquée, d'exploitation des mines et de législation minière.

Voir le *Règlement de la Faculté des sciences*, Lausanne 1953 (Fr. 0.50), le *Programme des certificats d'études supérieures de la Faculté des sciences*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Etat)*, Lausanne 1946 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Université)* 1950, le *Règlement pour le doctorat ès sciences*, Lausanne 1954 (Fr. 0.50), le *Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences par les ingénieurs diplômés de Lausanne*, 1951 (gratuit), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de chimiste*, Lausanne 1947 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de géologue*, Lausanne 1939 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château

1. **Laboratoire de physique.**
Directeur : M. le professeur D. Rivier (21 63 95).
2. **Laboratoire de chimie minérale et analytique.**
Directeur : M. le professeur R. Flatt (21 63 84).
3. **Laboratoire de chimie organique.**
Directeur : M. le professeur H. Goldstein (21 63 85).
4. **Laboratoire d'analyse toxicologique.**
Directeur : M. le professeur A. Girardet (21 64 01).

Rue Vuillermet 2 (21 64 05)

5. **Laboratoire de microscopie appliquée.**
Directeur : M. le professeur L. Fauconnet.

Polyclinique, rue César-Roux 19

6. **Laboratoire de chimie physique, d'électrochimie et de recherche nucléaire.**
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
7. **Laboratoire d'analyses industrielles.**
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
8. **Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires.**
Directeur : M. Emile Matthey, chargé de cours (22 85 54).

Palais de Rumine

9. Laboratoire de zoologie, d'anatomie comparée et d'entomologie.
Directeur : M. le professeur R. Matthey (22 83 36).
10. Laboratoire d'histologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
11. Laboratoire de physiologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
12. Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes
Directeur : M. P. Villaret (22 83 35).
13. Laboratoire de géologie et de paléontologie.
Directeur : M. le professeur H. Badoux (22 83 37).
14. Laboratoire de minéralogie et de pétrographie.
Directeur : M. le professeur M. Vuagnat (22 83 37).
15. Laboratoire de géophysique générale et appliquée.
Directeur : M. le professeur E. Poldini (22 83 37).

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n° 8, p. 99.

Mathématiques

M. Charles BLANC, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Calcul différentiel et intégral | 3 h. |
| 2. | Exercices de calcul différentiel et intégral | 2 h. |
| 3. | Répétition de calcul différentiel et intégral | 1 h. |
| | * Mathématiques appliquées | 2 h. |
| | * Exercices de mathématiques appliquées | 1 h. |

M. Georges VINCENT, prof. extr.

- | | | |
|----|---|--------|
| 4. | Géométrie analytique | 2 h. |
| 5. | Exercices de géométrie analytique | 2 h. |
| 6. | Algèbre linéaire | 2 h. |
| 7. | Exercices d'algèbre linéaire | 1/2 h. |
| 8. | Algèbre supérieure IV | 2 h. |
| 9. | Exercices d'algèbre supérieure | 1/2 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Calcul des probabilités (deuxième partie) | 3 h. |
|-----|---|------|

M. Jean de SIEBENTHAL, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 11. | Géométrie descriptive | 2 h. |
| 12. | Répétition de géométrie descriptive | 1 h. |
| 13. | Exercices de géométrie descriptive | 3 h. |
| 14. | Calcul différentiel et intégral IV | 4 h. |
| 15. | Géométrie supérieure II | 2 h. |
| 16. | Répétition de géométrie supérieure | 1 h. |

M. Georges DE RHAM, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 17. | Théorie des fonctions analytiques | 2 h. |
| 18. | Exercices de théorie des fonctions analytiques | 1 h. |
| 19. | Analyse supérieure | 2 h. |

En collaboration avec les professeurs de mathématiques :

- | | | |
|-----|--|------|
| 20. | Séminaire mathématique (gratuit) | 1 h. |
|-----|--|------|

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. Pierre-D. METHÉE, prof. extr.

21.	Mathématiques générales II	3 h.
22.	Exercices de mathématiques générales II	2 h.
23.	Répétition de mathématiques générales II	1/2 h.
24.	Mécanique I	2 h.
25.	Exercices de mécanique I	1 h.
26.	Répétition de mécanique I	1/2 h.
27.	Mécanique analytique	2 h.
28.	Exercices de mécanique analytique	1 h.

Astronomie

M. Pierre JAVET, chargé de cours

29.	Astrophysique I	2 h.
-----	---------------------------	------

Physique

M. Dominique RIVIER, prof. extr.

30.	Physique expérimentale	5 h.
31.	Exercices et répétitions de physique expérimentale pour ingénieurs-chimistes, chimistes et étudiants en sciences	1 h.
32.	Exercices et répétitions de physique pour pharmaciens	1 h.
33.	Exercices et répétitions de physique pour médecins (fac.)	1 h.
34.	Travaux pratiques pour débutants	4 h.
35.	Travaux pratiques pour avancés	8 h.
36.	Séminaire élémentaire de physique (en collaboration avec le chef des travaux)	2 h.
37.	Séminaire de physique pour candidats au doctorat (en collaboration avec M. le professeur Stueckelberg)	1 h. 1/2
38.	Travaux de recherches	Tous les jours.

M. Robert MERCIER, prof. ord.

39.	Mécanique générale I	2 h.
40.	Répétitions de mécanique générale I	1/2 h.
41.	Mécanique générale III	2 h.
42.	Exercices de mécanique générale III	1 h.
43.	Répétitions de mécanique générale III	1/2 h.
	* Physique générale I	4 h.
	* Exercices de physique générale I	2 h.
	* Répétitions de physique générale I	1 h.

- * Physique spéciale 2 h.
- * Laboratoire de physique pour débutants 2 et 4 h.
- * Travaux pratiques pour étudiants avancés 4, 8 et 12 h.
- * Travaux de doctorat et recherches scientifiques Tous les jours.

M. Ernest STUECKELBERG, prof. extr.

- 44. Physique théorique II : Thermodynamique 2 h.
- 45. Physique théorique VI : Gravitation et thermodynamique 2 h.
- 46. Exercices de physique théorique (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M^{lle} Tatiana KOUSMINE, chargée de cours

En collaboration avec M. le professeur RIVIER :

- Séminaire élémentaire de physique (n° 36) 2 h.

M. Gustave JOYET, privat docent

- 47. Éléments de biophysique (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

Chimie

M. Robert FLATT, prof. ord.

- 48. Chimie minérale spéciale II 2 h.
- 49. Répétition de chimie minérale spéciale 1/2 h.
- 50. Chimie analytique : analyse quantitative 2 h.
- 51. Répétitions de chimie analytique 1/2 h.
- 52. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour chimistes, ingénieurs-chimistes, pharmaciens, géologues et étudiants en sciences 8, 12 ou 16 h.
- 53. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour médecins 8 h.
- 54. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours

M. André GIRARDET, prof. ord.

- 55. Laboratoire d'analyse toxicologique 4 h.

M. Henri GOLDSTEIN, prof. ord.

- 56. Chimie organique générale 6 h.
- 57. Laboratoire de chimie organique pour étudiants en pharmacie 4 h.

58. Laboratoire de chimie organique pour étudiants chimistes et ingénieurs-chimistes 16 h.
 59. Laboratoire de chimie organique pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours.

M. Roland JAUNIN, chargé de cours

60. Analyse organique 1 h.
 61. Laboratoire d'analyse organique 12 h.

M. Charles HAENNY, prof. ord.

62. Chimie physique II 2 h.
 63. Répétition de chimie physique II 1/2 h.
 64. Chimie physique IV 2 h.
 65. Répétition de chimie physique IV 1/2 h.
 66. Physique nucléaire 2 h.
 67. Répétition de physique nucléaire 1/2 h.
 68. Laboratoire d'analyses industrielles 20 h.
 59. Travaux pratiques de physique nucléaire 12 h.
 70. Travaux de recherches en chimie physique, électrochimie, physique nucléaire, travaux pratiques pour candidats au diplôme et au doctorat Tous les jours.
 71. Energie nucléaire 1 h.
 72. Répétition d'énergie nucléaire 1/2 h.
 73. Travaux pratiques de physique nucléaire 12 h.
 * Séminaire sur les recherches nucléaires (gratuit) 1 h.

M. Charles TSCHAPPAT, chargé de cours

74. Electrometallurgie 2 h.
 75. Répétition d'électrometallurgie (1 h. tous les 15 jours) 1/2 h.
 76. Analyses industrielles 2 h.
 77. Répétition d'analyses industrielles (1 h. tous les 15 jours) 1/2 h.

M. Robert MONNIER, prof. extr.

78. Technologie chimique 2 h.

M. Georges BRUNISHOLZ, chargé de cours

79. Méthodes modernes d'analyse quantitative I 1 h.

* Cours appartenant au programme de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. Emile MATTHEY, chargé de cours

(Ne professe pas au semestre d'été)

Zoologie

M. Robert MATTHEY, prof. ord.

80.	Anatomie comparée des vertébrés	6 h.
81.	Laboratoire de zoologie pour médecins	4 h.
82.	Laboratoire de zoologie pour étudiants avancés	8 h.
83.	Laboratoire (vertébrés de la Suisse et anatomie comparée) pour étudiants avancés	8 h.
84.	Travaux de recherches pour candidats au certificat et au doctorat	Tous les jours.

M. Jacques DE BEAUMONT, prof. extr.

85.	Entomologie	1 h.
-----	-----------------------	------

M. Henri-A. GUÉNIN, chargé de cours

86.	Zoologie des invertébrés	1 h.
87.	Zoologie des vertébrés	2 h.

M. Jerzy GALLERA, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Botanique

M. Florian COSANDEY, prof. ord.

88.	Botanique générale (médecins, pharmaciens, chimistes et licenciés)	4 h.
89.	Botanique systématique pour médecins	1 h.
90.	Laboratoire de botanique (médecins, pharmaciens et licenciés)	4 h.
91.	Laboratoire d'histologie végétale (pharmaciens III)	4 h.
92.	Laboratoire de cryptogamie (en collaboration avec Mlle Kraft, chargée de cours)	2 h.
93.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 94. | Microscopie appliquée I | 1 h. |
| 95. | Laboratoire de microscopie appliquée I | 2 h. |
| 96. | Travaux de microscopie pour étudiants avancés | Tous les jours. |

Mlle Marie-Madeleine KRAFT, chargée de cours

En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :

- | | |
|--|------|
| Laboratoire de cryptogamie (n° 89) | 2 h. |
|--|------|

M. Pierre VILLARET, chargé de cours

- | | | |
|---|---|------|
| 97. | Botanique systématique et pharmaceutique II | 2 h. |
| 98. | Laboratoire de morphologie végétale et détermination
des plantes (pour étudiants en pharmacie II) | 4 h. |
| 99. | Laboratoire de morphologie végétale et détermination
des plantes (pour candidats au certificat de botanique) | 2 h. |
| Excursions botaniques (obligatoires pour les étudiants en pharmacie et les candidats au certificat de botanique). | | |

M. Paul-Emile PILET, chargé de cours

- | | | |
|------|---|-----------------|
| 100. | Physiologie végétale VI et VIII | 2 h. |
| 101. | Laboratoire de physiologie végétale VI | 6 h. |
| 102. | Laboratoire de physiologie végétale : Travaux pratiques
pour étudiants avancés | Tous les jours. |

Bactériologie et hygiène

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

- | | | |
|------|---|------|
| 103. | Microbiologie, hygiène et parasitologie | 5 h. |
| 104. | Laboratoire de bactériologie pour candidats au certificat | 6 h. |

M. Robert REGAMEY, chargé de cours

- | | | |
|------|--|------|
| 105. | Bactériologie | 2 h. |
| 106. | Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie
et en chimie | 4 h. |

Géologie et minéralogie

M. Héli BADOUX, prof. extr.

107.	Géologie générale	2 h.
108.	Répétitions de géologie générale	2 h.
109.	Géologie stratigraphique	1 h.
110.	Paléontologie	3 h.
111.	Géologie des Alpes	1 h.
112.	Laboratoire de géologie pour débutants	4 h.
113.	Laboratoire de géologie pour candidats au certificat	8 h.
114.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.

Exercices de lever de cartes géologiques :

2 semaines à la fin du semestre.

Excursions géologiques.

M. Marc VUAGNAT, prof. extr.

115.	Minéralogie	3 h.
116.	Exercices pratiques de minéralogie	2 h.
117.	Pétrographie	2 h.
118.	Gîtes métallifères	1 h.
119.	La diffraction des rayons X appliquée à des problèmes chimiques	1 h.
120.	Application de la minéralogie à l'industrie	1 h.
121.	Laboratoire de minéralogie pour débutants	4 h.
122.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.
123.	Excursions minéralogiques, pétrographiques et minières	Selon avis.

M. Edouard POLDINI, prof. extr.

124.	Géophysique appliquée	2 h.
125.	Laboratoire de géophysique	4 h.
	Excursions géophysiques	Une par mois.
	Exercices de géophysique :	10 jours à la fin du semestre.

M. Arnold BERSIER, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Pierre MERCIER, chargé de cours

126. Topographie d'exploration (une journée sur le terrain) 8 h.

M. Daniel AUBERT, privat docent

127. Géographie régionale : le Jura 1 h.

M^{me} Antoinette VIRIEUX, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Ecole des sciences sociales et politiques. — M. M. Gex : Introduction aux problèmes philosophiques. — M. L. Meylan : Didactique générale, histoire des doctrines pédagogiques, séminaires, cours d'orientation pratique.

Faculté de médecine. — M. A. Fleisch : Physiologie animale, laboratoire de physiologie.

Faculté des lettres. — M. Onde : Géographie humaine, géographie physique. — M. M. Gex : Philosophie des sciences.

Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

Ecole d'ingénieurs

M. Jean-Jacques MORF, prof. extr.

Electrotechnique appliquée 2 ou 4 h.

M. Jean PELET, chargé de cours

Législation industrielle 2 h.

M. Edgar LUSCHER, privat docent

Spectroscopie 1 h.

Ecole de pharmacie

Directeur : M. le professeur André Girardet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens du *Diplôme fédéral de pharmacien*, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité.

Pour être admis aux examens du *Diplôme de pharmacien de l'Université*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité ou d'un titre jugé équivalent.

Grades

Les études faites à l'Ecole de pharmacie préparent :

1. Les étudiants de nationalité suisse

aux examens fédéraux pour les pharmaciens (voir *Règlement spécial* du 22 janvier 1935). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme fédéral de pharmacien* qui autorise le porteur à pratiquer la pharmacie sur tout le territoire de la Confédération suisse.

2. Les étudiants de nationalité étrangère

au *Diplôme universitaire de pharmacien*, qui ne donne pas le droit de pratiquer la pharmacie en Suisse (voir *Règlement de l'Ecole de pharmacie*).

3. Les étudiants de toute nationalité

porteurs d'un diplôme de pharmacien, au *Doctorat en pharmacie* (voir *Règlement spécial*).

Organisation et durée des études

Diplôme fédéral de pharmacien

Les candidats au *Diplôme fédéral de pharmacien* sont soumis aux exigences du *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935. La durée des études est de sept semestres.

Diplôme universitaire de pharmacien

Les examens pour l'obtention du *Diplôme universitaire de pharmacien* sont au nombre de deux, à savoir :

- 1° l'examen de sciences naturelles pour pharmaciens ;
- 2° l'examen du diplôme universitaire de pharmacien.

Pour les conditions d'admission aux examens ainsi que pour le programme des examens, consulter le règlement de l'École de pharmacie.

La durée des études est de sept semestres :

Les *cours obligatoires* sont :

Physique ; chimie minérale, organique et analytique ; botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique ; chimie pharmaceutique ; analyse toxicologique ; pharmacognosie ; pharmacie galénique ; principes de l'action des médicaments ; séminaire ; analyse des denrées alimentaires avec exercices pratiques ; hygiène et bactériologie.

Les *laboratoires obligatoires* sont :

Physique ; chimie analytique ; chimie organique ; histologie végétale ; morphologie végétale et détermination des plantes ; préparations pharmaceutiques ; analyse des médicaments ; analyse pharmaceutique ; pharmacie galénique ; pharmacognosie ; bactériologie ; analyse biologique.

Doctorat en pharmacie

Les pharmaciens diplômés qui remplissent les conditions précisées par le *Règlement du doctorat en pharmacie* peuvent être admis sans autre au doctorat pour les branches suivantes : botanique pharmaceutique, pharmacognosie, hygiène et bactériologie, chimie pharmaceutique et pharmacie galénique.

Les pharmaciens diplômés ne remplissant pas les conditions précisées par le dit règlement ou qui veulent préparer une thèse dans une autre branche peuvent se présenter au doctorat ès sciences. Avant d'être admis, ils doivent obtenir le certificat d'études supérieures se rattachant au domaine de la thèse qu'ils désirent préparer.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935, 1 br., Fr. 1.—, le *Règlement du doctorat en pharmacie*, du 18 juillet 1952, 1 br., Fr. 0.20, et le *Règlement de l'École de pharmacie*, du 10 juin 1953, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 64 03)

Directeur : M. le professeur A. GIRARDET (21 64 01) :

1. Laboratoire de préparations pharmaceutiques.
2. Laboratoire d'analyse des médicaments.
3. Laboratoire d'analyse pharmaceutique.
4. Laboratoire d'analyse biologique.
5. Laboratoire de pharmacie galénique.

Rue Vuillemet 2 (21 64 05)

Directeur : M. le professeur L. FAUCONNET :

6. Laboratoire de pharmacognosie et de microscopie des drogues.

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, nos 8 et 9, p. 99.

Programme**I. Cours du premier cycle des études :**

Les cours du premier cycle des études de Pharmacie figurent au programme de la Faculté des sciences.

II. Cours spéciaux au deuxième cycle des études :

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 1. | Chimie pharmaceutique | 3 h. |
| 2. | Pharmacie galénique | 1 h. |
| 3. | Répétitions de chimie pharmaceutique | 1 h. |
| 4. | Séminaire (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 5. | Laboratoire de préparations pharmaceutiques | Tous les jours. |
| 6. | Laboratoire d'analyse des médicaments | 4 h. |
| 7. | Laboratoire d'analyse pharmaceutique | 4 h. |
| 8. | Laboratoire d'analyse biologique | 4 h. |
| 9. | Laboratoire de pharmacie galénique III et IV | 12 h. |
| 10. | Travaux de recherches pour étudiants avancés | Tous les jours. |

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 11. | Pharmacognosie | 3 h. |
| 12. | Pharmacodynamie | 1 h. |
| 13. | Laboratoire de pharmacognosie I, II et III | 4 h. |
| 14. | Laboratoire de pharmacognosie IV | 4 h. |
| 15. | Séminaire (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 16. | Travaux de recherche pour étudiants avancés | Tous les jours. |
- Excursions scientifiques.

M. Emile MATTHEY, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Robert REGAMEY, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 17. | Bactériologie | 2 h. |
| 18. | Laboratoire de bactériologie | 4 h. |

M. Hans GASCHEN, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Roger FREUDWEILER, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 19. | Législation relative à l'alcool ; contrôle des médicaments ;
organisation sanitaire | 1 h. |
|-----|--|------|

M. Roger BENOIT, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Pierre FIGUET, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 20. | Introduction à la pharmacologie | 1 h. |
|-----|---|------|

III. Cours et laboratoires empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique (M. A. Girardet). — Botanique générale (M. F. Cosandey). — Laboratoire d'histologie végétale (M. P.-E. Pilet). — Botanique systématique et pharmaceutique, laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (M. P. Villaret et M^{lle} M.-M. Kraft).

Ecole polytechnique

de

l'Université de Lausanne

Renseignements généraux

N B. — Le programme spécial de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne est envoyé sur demande adressée à son Secrétariat, avenue de Cour 33, Lausanne.

Ecole d'ingénieurs

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur-physicien, d'ingénieur-chimiste et de géomètre.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université.

Pour les conditions d'immatriculation, voir le Programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux diplômes et grades suivants :

1. *Diplôme d'ingénieur civil.*
2. *Diplôme d'ingénieur-mécanicien.*
3. *Diplôme d'ingénieur-électricien.*
4. *Diplôme d'ingénieur-physicien.*
5. *Diplôme d'ingénieur-chimiste.*
6. *Diplôme de géomètre.*
7. *Doctorat ès sciences techniques.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur dans le premier semestre d'études : les candidats porteurs du baccalauréat d'un gymnase scientifique suisse, du baccalauréat ès lettres spécial d'un gymnase classique suisse, ou d'un titre reconnu équivalent. Les candidats porteurs d'un titre donnant droit à l'immatriculation à l'Université mais n'impliquant pas des connaissances spéciales suffisantes sont appelés à subir un examen sur tout ou partie des matières du programme d'admission.

Cours de mathématiques spéciales
(annexé à l'Ecole polytechnique)

Un cours de mathématiques spéciales d'une durée de deux semestres prépare les candidats immatriculables à l'Université qui n'ont pas des connaissances suffisantes en mathématiques et en dessin pour être admis en première année de l'Ecole.

Les candidats à l'examen d'admission à l'Ecole d'ingénieurs peuvent être admis à ce cours comme auditeurs.

Le programme peut être obtenu au Secrétariat de l'Ecole polytechnique.

Durée des études

La durée normale du cycle des études dans les sections de génie civil, de mécanique, d'électricité et de physique est de huit semestres (épreuves pratiques du diplôme au neuvième semestre). Cette durée est de sept semestres dans la section de chimie (épreuves pratiques du diplôme au huitième semestre), et de cinq semestres pour les géomètres (épreuves du diplôme suivant règlement spécial).

Doctorat ès sciences techniques

Pour obtenir le grade de docteur ès sciences techniques, il faut être ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique ou présenter un titre équivalent, avoir étudié pendant deux semestres au moins à l'Ecole d'ingénieurs, et présenter un travail de doctorat qui prouve l'aptitude du candidat aux recherches scientifiques personnelles et dont le sujet soit emprunté à l'une des matières enseignées à l'Ecole.

Ecole d'architecture et d'urbanisme

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme a pour but de former des architectes pourvus des qualités artistiques et des connaissances techniques et pratiques indispensables à leur profession. Elle constitue une division de l'Ecole polytechnique au même titre que l'Ecole d'ingénieurs. Les caractéristiques de son enseignement sont l'étroite corrélation entre les études purement architecturales et les études techniques et scientifiques.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université. Pour les conditions d'immatriculation, voir le programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme prépare aux grades suivants :

1. *Diplôme d'architecte.*
2. *Diplôme d'urbaniste.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur, pour se préparer au diplôme d'architecte, les candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un certificat de maturité classique ou scientifique d'un gymnase suisse, d'un certificat de maturité fédérale A, B ou C ou d'un titre reconnu équivalent, à la condition qu'ils justifient d'une certaine pratique du dessin. Les candidats qui ne possèdent aucun des diplômes ci-dessus sont appelés à subir un examen sur une partie ou sur l'ensemble du programme d'admission. Sont admis à suivre, comme élèves réguliers, les cours du programme d'urbanisme, les candidats porteurs du diplôme d'architecte E. A. L. ou d'un diplôme jugé équivalent.

**Classe préparatoire
de l'École d'architecture et d'urbanisme**

Les candidats qui ne possèdent pas de formation artistique ou dont l'habitude du dessin et les connaissances en mathématiques sont insuffisantes pour être admis en première année de l'École, peuvent suivre la Classe préparatoire annexée à l'École polytechnique. La durée des études est de deux semestres. L'enseignement tient compte des aptitudes diverses des élèves. (Voir Règlement-Programme de la Classe préparatoire.)

Durée des études

La durée normale du cycle des études pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'architecte est de huit semestres ; l'examen final du diplôme se fait au cours d'un neuvième semestre, après un stage d'une année dans un bureau d'architecte. Pour l'examen du diplôme d'urbaniste, la durée normale des études est de trois semestres.

Prix
décernés par l'Université
de
Lausanne

N. B. — Pour de plus amples renseignements, consulter les *Règlements des Prix décernés par l'Université de Lausanne*, en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0.50.

Prix décernés par l'Université

I

Prix communs à plusieurs Facultés et Ecoles

Prix de la Section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations

Institué en 1929 par la dite association.

Prix, d'un montant de Fr. 200.— à Fr. 300.—, destiné à récompenser un travail sur un sujet concernant toute institution officielle internationale tendant à l'amélioration des relations politiques internationales. Sont admis à concourir tous les étudiants et les gradués dans les deux années qui suivent la date de leur grade. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Davel

Institué en 1900 par le Comité des monuments Davel.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné tous les trois ans à un *travail inédit sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Emile Duboux

Institué en 1907 par M^{lle} Jenny Duboux, en souvenir de son frère, le Dr Emile Duboux.

Un ou plusieurs prix d'un montant total d'environ Fr. 175.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de psychiatrie ou de philosophie*, ou, à leur défaut, à des travaux originaux en rapport avec l'enseignement des Facultés de médecine, théologie et lettres. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Whitehouse

Institué en 1929 par H. Remsen Whitehouse.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse*. Sont admis à concourir tous les étudiants

(étudiantes exclues) suisses, de préférence vaudois ou suisses romands. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Nessler

Institué par la famille de Frédéric Nessler, professeur de littérature allemande de 1840 à 1873.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— décerné chaque année alternativement à un licencié en théologie et à un licencié en lettres pour leur faciliter un séjour d'études à l'étranger.

Prix Pelet

Institué en 1940 par M. Louis Pelet, professeur de chimie de 1900 à 1924.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 150.—. Décerné chaque année à l'étudiant chimiste ou ingénieur-chimiste qui a obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens des 1^{re} et 2^e années.

II

Prix spéciaux aux Facultés et aux Ecoles qui s'y rattachent

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Levade

Institué par David Levade, professeur de théologie dogmatique de 1810 à 1834.

Prix et accessits d'un montant total de Fr. 100.— décernés tous les deux ans à la suite d'un concours de lecture et de diction qui a lieu au semestre d'été.

Prix Paul Chapuis-Secrétan

M. le pasteur Henri Gailloud, décédé en 1943, a institué par testament un Fonds Paul Chapuis-Secrétan, dont les revenus servent à récompenser, par des prix d'un total de Fr. 300.— environ, des travaux de concours de théologie pratique.

Sont admis à concourir les étudiants de quatrième année de la Faculté de théologie universitaire et de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Gay

Institué en 1840 par François-Louis Gay (1774-1851), juge de paix de Lutry, ce prix est destiné à récompenser les étudiants de la Faculté de théologie qui ont obtenu en moyenne la note 9 à leurs examens.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert

Institué en 1896 par Henri Bippert, juge cantonal de 1851 à 1885. Un ou plusieurs prix d'un montant total de Fr. 1200.— qui peuvent être décernés chaque année aux meilleurs *travaux inédits sur des sujets de droit suisse*. Les étudiants et les gradués de la Faculté de droit, dans les cinq ans qui suivent l'obtention de leur grade, sont admis à concourir. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Ch.-Ph. Mercier

Institué par la famille de Charles-Philippe Mercier, en 1930. Prix unique d'un montant de Fr. 200.—, décerné tous les deux ans à l'étudiant en droit qui se sera montré le plus méritant, ou par sa thèse, ou par ses examens.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Institué par la dite société en 1931. Un ou plusieurs prix d'un montant de Fr. 100.— ou davantage, décernés aux meilleurs étudiants de l'École des sciences sociales et politiques, et destinés à les aider à poursuivre leurs études à l'étranger, à payer les frais d'impression de leur thèse, etc.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de Cérenville

Institué en 1897 par E. de Cérenville, professeur de clinique médicale de 1890 à 1898, et M^{me} de Cérenville, en souvenir de leur fils.

Prix d'une valeur de Fr. 500.— environ. Peut être décerné chaque année à un *travail original d'anatomie, de physiologie ou de pathologie*, se rapportant de préférence au système nerveux. Sont admis à concourir les étudiants, ainsi que les anciens étudiants dans les cinq années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Combe

Institué par Adolphe Combe, professeur de pédiatrie de 1898 à 1917. Un ou plusieurs prix d'une valeur totale de Fr. 1500.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de pédiatrie*. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté de médecine dans les cinq années qui suivent leur obtention,

dans l'une des universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Marc Dufour

Institué par Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de 1890 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 800.— Peut être décerné chaque année à un travail scientifique original portant sur l'une des matières enseignées à la Faculté de médecine. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans l'année qui suit leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix César Roux

Institué en 1914 par C. de Macedo Soares en hommage à César Roux, professeur de clinique chirurgicale de 1890 à 1926.

Deux prix d'un montant total d'environ Fr. 600.— Peuvent être décernés chaque année, pour les deux tiers à un étudiant suisse et pour un tiers à un étudiant étranger, pour leur faciliter un voyage d'études.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Follope

Institué en 1892 par Martin-Alphonse Follope.

Prix unique consistant en une médaille de vermeil et une somme de Fr. 100.— Peut être décerné chaque année à un recueil de vers inédits. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les deux années qui suivent leur exmatriculation.

Lorsque le prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, sous le nom de *Concours Follope (critique et histoire littéraire)*. Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix sera constitué par la somme qui sera disponible sur les arrérages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné.

Les recueils de vers et mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Lorsque aucun mémoire n'aura été présenté au *Concours Follope (critique et histoire littéraire)* ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

Institué en 1899 par Henri Brunner, professeur de chimie de 1873 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 200.—. Peut être décerné chaque année à un étudiant, ou ancien étudiant, pour un travail préparé dans un des laboratoires de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

III

Prix décernés par l'Ecole polytechnique

ÉCOLE D'INGÉNIEURS

N. B. — Voir le *Programme des cours de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne*.

Prix Landry

Institué en 1937 par Jean Landry, professeur d'électrotechnique de 1903 à 1940, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1919 à 1940.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées dans les sections de génie civil, de mécanique ou d'électricité de l'Ecole. Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole, les anciens élèves diplômés de l'Ecole qui n'ont pas terminé leurs études depuis plus de deux ans comptés à partir du 1^{er} mai de l'année de leur diplôme. Le temps d'assistance régulier dans un laboratoire ou autre service relevant de l'Ecole est considéré comme rentrant dans le temps des études.

Prix Cousin

Institué par ses parents en souvenir de René Cousin, élève de l'Ecole d'ingénieurs, mort en France en octobre 1917.

Prix unique d'un montant de Fr. 50.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen propédeutique.

Prix Dommer

Institué en 1921 par Auguste Dommer, professeur des ponts et charpentes de 1901 à 1933, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1904 à 1907.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant ingénieur civil, mécanicien ou électricien qui, ayant accompli sans interruption à l'Ecole d'ingénieurs le cycle complet de ses études, y a obtenu la meilleure moyenne générale (8,5 au minimum).

Prix Grenier

Institué en 1905 par William Grenier, professeur de mécanique industrielle de 1874 à 1902.

Un ou deux prix d'un montant total de Fr. 250.— environ. Peuvent être décernés chaque année aux élèves des deux dernières années de l'École d'ingénieurs qui auront fait preuve durant leurs études des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leurs projets.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.—. Décerné chaque année à un étudiant qui a obtenu un des meilleurs résultats aux épreuves pratiques du diplôme d'ingénieur civil, mécanicien ou électricien.

Prix de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.

Institué par la dite association en 1938.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— décerné chaque année à un étudiant qui termine ses études d'ingénieur civil, mécanicien, électricien, physicien ou chimiste avec l'une des meilleures moyennes générales (8,5 au minimum) durant le cycle complet de ses études.

Prix Stucky

Institué en 1947 par les anciens élèves du professeur Alfred Stucky, à l'occasion de sa vingtième année d'enseignement.

Prix d'un montant minimum de Fr. 150.—, destiné à récompenser un candidat ingénieur des sections génie civil, mécanique ou électricité, qui présente dans le cadre de son travail de diplôme ou des exercices pratiques des 7^e et 8^e semestres, une étude personnelle de valeur.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année; exceptionnellement, il peut l'être à deux candidats la même année.

SECTION DES GÉOMÈTRES**Prix de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L. pour la section des géomètres**

Institué par la dite association en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre qui, ayant accompli normalement le cycle complet de ses études à l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, aura obtenu la meilleure moyenne générale (8 au minimum).

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

Prix de la Société vaudoise des géomètres officiels

Institué par la dite société en 1954.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre, de nationalité suisse, qui aura obtenu la meilleure moyenne générale à l'examen théorique (examens propédeutiques I et II), 8 au minimum.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

**Prix du groupe des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes**

Institué par la dite société en 1944 et pour cinq ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— destiné à récompenser le meilleur projet présenté à un concours spécial ouvert aux élèves de première classe de l'École d'architecture.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1948 et pour dix ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.— destiné à récompenser, chaque année, le meilleur projet présenté comme travail de diplôme.

**Prix de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique
de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.**

Institué par la dite association en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 100.— décerné à l'élève de l'École d'architecture qui aura présenté, en deuxième classe, le meilleur projet de construction. Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

IV

Prix Arnold Reymond*Fondation Charles-Eugène Guye*

Par son testament, daté du 15 mai 1941, M. Ch.-E. Guye, professeur honoraire de l'Université de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à l'Université de Lausanne une somme destinée à la création d'un *prix de philosophie scientifique* dénommé « Prix Arnold Reymond, Fondation Charles-Eugène Guye ».

Ce prix est destiné à récompenser l'œuvre, l'ouvrage ou le mémoire qui exposera de la façon la plus claire et la plus objective les progrès et les tendances de la philosophie scientifique au cours des dix dernières années, ou ceux d'une discipline scientifique particulière (mathématique, physique, biologie, médecine, etc.).

Il est décerné tous les dix ans au moins, tous les cinq ans au plus.

Premier titulaire : † M. Lecomte du Noüy, 1944.

Deuxième titulaire : † M. Hermann Weyl, 1954.

**Sports,
culture physique**

Cours

de culture physique et d'entraînement sportif de l'Université

Directeur : M. Constant BUCHER, maître de sports.

Ces cours sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes régulièrement inscrits. Ils ont lieu, en général, tous les jours de 17 h. à 19 h., dans la salle de gymnastique ou sur le terrain du Collège classique cantonal, avenue de Béthusy.

Aucune finance n'est demandée.

Matière enseignée :

Culture physique générale, courses diverses, sauts, lancers, engins, lutte, boxe, natation, escrime, tennis, jeux.

Sports de compétition :

Football, athlétisme, cross-country, basketball, ski.

Renseignements auprès du maître de sports ou de la Commission sportive, place de la Cathédrale 5.

Demander le programme détaillé au Secrétariat de l'Université.

Etablissements en rapport avec l'Université

**et dont les étudiants sont admis à profiter
à des conditions spéciales**

Ecole d'escrime (Petit-Chêne 19)

Professeur : M^e Hengrave, maître d'armes.

Manège de l'Eglantine

Professeur : M. G. Gruaz.

Rowing-Club (Ouchy, garage du club)

Exercices réguliers tous les jours, de 18 à 19 h. 30 (en été seulement).

Lausanne-Sports

Section d'aviron. Exercices réguliers tous les jours ; s'adresser garage Union nautique, Ouchy-Lausanne.

Le programme des cours de l'Université de Lausanne pour le semestre d'été 1957 a été vu et approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes.

Lausanne, le 21 janvier 1957.

Le chef du département :
P. OGUEY.

Bibliothèques, musées et archives

I. Bibliothèques

1. *Bibliothèque cantonale et universitaire* (Palais de Rumine). La **salle de travail** est ouverte tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf quinze jours de fermeture fin juillet pour révision), de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

Le service du **prêt à domicile** est ouvert chaque jour, durant toute l'année, de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

2. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de théologie* (ancienne Académie). Ouverte aux étudiants et à MM. les pasteurs.

3. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de droit* (place de la Cathédrale 5 A). Ouverte aux étudiants en droit.

4. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des sciences sociales et politiques* (bibliothèques Milloud et Pareto) (rue Vuillermet 3 et 5). Ouverte aux étudiants.

5. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des hautes études commerciales* (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Accessible aux étudiants de l'Ecole sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Jules Chuard, directeur de l'Ecole des H. E. C.

6. *Bibliothèque de l'Ecole de médecine* (rue César Roux 34). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

7. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté des lettres* (Cité-Devant, maison Levade, 1^{er} étage). Accessible aux étudiants immatriculés de la Faculté des lettres et de l'Ecole des sciences sociales et politiques.

8. *Bibliothèques des instituts de la Faculté des sciences* (Palais de Rumine et Ecole de chimie et de physique, place du Château : Laboratoires de physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, etc.). Collections spécialisées de périodiques, réservées à l'usage des instituts. Leur consultation par des personnes étrangères à ceux-ci est subordonnée à l'autorisation des directeurs intéressés.

9. *Bibliothèque de l'Ecole de pharmacie* (Ecole de chimie et de physique, place du Château). Ouverte tous les jours ouvrables, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

10. *Séminaire de mathématiques* (Ecole polytechnique). Accessible à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des sciences. S'adresser à M. le professeur Ch. Blanc, directeur du séminaire.

11. *Bibliothèque de l'École polytechnique*. Tous les jours ouvrables de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le samedi de 10 à 12 h. S'adresser à M. F. Lugeon, bibliothécaire.

12. *Bibliothèque et salle de lecture de la Société vaudoise des sciences naturelles* (Palais de Rumine, sous-sol). 550 périodiques, incorporés à la Bibliothèque cantonale à la fin de chaque année.

La salle de lecture est ouverte aux étudiants tous les matins, de 10 à 12 h. ; mercredi, seulement de 14 à 16 heures.

II. Musées

1. *Musée botanique et herbier* (Palais de Rumine). Pour le visiter, s'adresser au conservateur, M. P. Villaret.

2. *Jardin botanique* (Montriond). Conservateur : M. le professeur F. Cosandey. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 8 à 12 h. et de 14 à 19 h., du 1^{er} mars au 31 octobre.

3. *Musée zoologique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. J. de Beaumont. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

4. *Musée géologique et minéralogique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. A. Bersier. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

5. *Musée agricole*. S'adresser au directeur de l'École d'agriculture, Marcelin sur Morges.

6. *Musée des Beaux-Arts* (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. Manganel. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

7. *Musée historique* (Palais de Rumine). Conservateur : M^{lle} A. Reinbold. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été ; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

8. *Cabinet des médailles* (Palais de Rumine). Conservateur : M. C. Martin. Pour visiter, s'adresser au conservateur.

III. Archives cantonales

Rue du Maupas 47. Directeur : M. L. Junod. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures — le samedi, de 9 heures à 17 heures.

La Société Académique Vaudoise

a été fondée en 1890 pour être

L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Soutenir matériellement et moralement l'Université,
rassembler autour d'elle des amitiés aussi nombreuses et aussi
agissantes que possible,

travailler au développement de la haute culture dans le canton
de Vaud,

contribuer à faire de Lausanne une ville universitaire dans la plus
belle acception du mot,

tel est le but que ses fondateurs assignèrent à la Société acadé-
mique vaudoise, tel est le but qu'elle se propose aujourd'hui comme
en 1890.

Grâce à la générosité de ses membres, la Société académique
vaudoise gère actuellement un capital de Fr. 300 000.—, ce qui lui
permet d'accorder chaque année des subsides pour plusieurs milliers
de francs, notamment pour des bourses d'étude, l'achat de livres ou
d'appareils, et l'édition de travaux scientifiques.

Pour pouvoir remplir toujours mieux son rôle, elle compte sur
l'appui de tous ceux qui ont fait leurs études supérieures à Lausanne.

Etudiants d'aujourd'hui, souvenez-vous de la

Société académique vaudoise

quand, grâce aux études que vous aurez faites à Lausanne, vous serez
en état de gagner honorablement votre vie.

Si vous le pouvez, venez dès maintenant grossir ses rangs.

Cotisation annuelle : Fr. 7.— ; de membre à vie : Fr. 100.—.

Bulletins d'adhésion au Secrétariat de l'Université.

BOURSE FÉLIX BONJOUR

Cette bourse, offerte par la Société académique vaudoise, est destinée à permettre à des diplômés et gradués de l'Université de Lausanne, citoyens suisses, ainsi qu'aux membres du corps enseignant de l'Université, de compléter leurs connaissances scientifiques, en Suisse et à l'étranger.

La bourse est accordée, en règle générale, tous les trois ans.

Fonds National de la Recherche scientifique

Par l'intermédiaire de la commission du Fonds national de l'Université de Lausanne, le Fonds national peut allouer des subsides ou bourses à de jeunes gradués de l'Université qui se proposent de poursuivre une carrière scientifique et possèdent les aptitudes nécessaires à la recherche.

Ces bourses, si elles impliquent que les bénéficiaires renoncent à toute activité rémunérée, sont suffisantes pour leur permettre de vivre modestement, qu'ils soient célibataires ou mariés.

Des bourses d'un montant inférieur peuvent être accordées à ceux qui ne peuvent se décharger que partiellement de leur activité professionnelle.

Des subsides enfin peuvent aussi être alloués en vue de séjours dans des laboratoires ou instituts autres que ceux de l'Université de Lausanne, ou pour des recherches dans des archives ou bibliothèques.

Toute demande de bourse et de subside doit être présentée en deux exemplaires sur formule *ad hoc*, et remise au président de la commission du Fonds national, accompagnée d'un exposé détaillé du travail ou des recherches envisagés, d'un certificat médical et de deux lettres de recommandation fermées et adressées à la commission par des professeurs qui connaissent bien le candidat.

Les formules nécessaires peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Université.

Fondations diverses

Fonds de la Société suisse de pharmacie pour l'avancement des sciences pharmaceutiques en Suisse

La commission scientifique de ce fonds *met au concours* des travaux dont la liste est indiquée par affiche.

Les conditions du concours peuvent être demandées au directeur de l'École de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Le prix consiste en une médaille accompagnée d'une somme d'argent dont la commission fixe le montant. La distribution du prix a lieu, si possible, à l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse de pharmacie.

MM. les professeurs et privat docents accorderont leur appui aux étudiants en pharmacie et aux pharmaciens qui désirent entreprendre un des travaux mis au concours.

Les thèses de doctorat ne sont pas admises au concours.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Société suisse de pharmacie, Sihlstrasse 37, Zurich I.

Prix Charles Béguin et Prix Galenica

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, la Société anonyme GALENICA, à Berne et Lausanne, a fondé :

1. Le *Prix Charles Béguin*, en l'honneur du président de son conseil d'administration qui pendant quarante ans a servi avec fidélité, efficacement, les intérêts de la pharmacie et ses organisations professionnelles ;
2. le *Prix Galenica*, en commémoration du dixième anniversaire de la société.

Cette fondation vise à encourager auprès des étudiants en pharmacie l'étude et le développement de la pharmacie galénique.

Le *Prix Charles Béguin* est accordé tous les deux ans pour des travaux de pharmaciens diplômés, ainsi que pour des thèses de doctorat en pharmacie.

Le *Prix Galenica* a été transformé en 1951 en *Concours Galenica*. Tous les étudiants en pharmacie (2^e cycle) immatriculés dans les universités suisses et à l'E. P. F. sont admis à concourir. La préférence est donnée aux étudiants de nationalité suisse. L'École de pharmacie de Lausanne peut annoncer, par l'entremise de son représentant, M. le prof. L. Fauconnet, deux travaux choisis librement dans une liste de sujets proposés chaque année par la Commission fédérale de la Pharmacopée.

Galenica S. A. garantit une indemnité de 250 francs pour chaque travail terminé et déposé dans les délais prévus. De plus, elle met à la disposition du jury une somme de 1000 francs pour distinguer, au maximum, cinq des travaux présentés.

Les concurrents doivent s'annoncer jusqu'au 10 juillet par l'intermédiaire de M. le prof. L. Fauconnet, qui donnera volontiers tous les renseignements nécessaires.

Fondation Escher-Abegg

Pour soutenir des travaux scientifiques importants (thèses exclues) de professeurs ou d'étudiants suisses.

Voir, au Secrétariat de l'Université, la brochure du 9 avril 1929 concernant la dite fondation.

Fondation M. A. Janggen

La Fondation M. A. Janggen a été instituée pour faciliter leurs études et leur formation à des étudiants bien doués, à ceux en particulier qui se destinent à une carrière universitaire.

Pour renseignements, s'adresser au Conseil de la Fondation (Stiftungsrat der Janggen-Pöhn-Stiftung, St. Gallen) ou au Secrétariat de l'Université.

Office central universitaire suisse

Sonneggstrasse 26 — ZURICH 6 — Tél. (051) 26 17 47

Directeur : Prof. Bruno Boesch, Dr phil.

L'Office central universitaire suisse offre gratuitement aux étudiants suisses et étrangers des renseignements généraux sur

l'organisation des études (moyens d'études, conditions d'admission, etc.) aux universités et centres de recherches scientifiques en Suisse et à l'étranger.

les *échanges d'étudiants* entre les universités de la Suisse allemande et romande ainsi qu'entre la Suisse et l'étranger.

les *fondations universitaires*, bourses d'études, etc.

Le bureau de l'Office est ouvert le matin seulement.

Etablissements officiels d'instruction publique à Lausanne

I. Le Collège classique prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Michaud.

II. Le Collège scientifique prépare aux carrières industrielles et aux études scientifiques. Age d'entrée : 11 ans ; durée des études, 5 ans. Directeur : M. Edgar Notz.

III. Le Gymnase classique fait suite au Collège classique et prépare aux études supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ans — décerne le grade de bachelier ès lettres.

Le diplôme conférant ce grade porte l'une ou l'autre des mentions : a) latin-grec ; b) latin-langues modernes ; c) latin-mathématiques spéciales.

La mention « mathématiques spéciales » peut être ajoutée aussi à l'un ou l'autre des diplômes prévus sous lettres a) et b). Directeur : M. Georges Rapp.

IV. Le Gymnase scientifique fait suite au Collège scientifique et prépare aux études techniques et scientifiques supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ½ ans — décerne le grade de bachelier ès sciences. Directeur : M. Georges Rapp.

V. L'Ecole supérieure de commerce prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives et à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université. Age d'admission, 14 ans ; durée des études, 5 ans. Décerne des diplômes professionnels et la maturité commerciale. Directeur : M. Jean-Pierre Pradervand.

VI. Les Ecoles normales préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 4 ans. Directeur : M. Jean Zeissig.

VII. L'Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne a pour but de donner une culture générale qui puisse servir de base à des études spéciales. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Panchaud.

VIII. Le Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne fait suite à l'Ecole supérieure. Une de ses sections prépare aux études supérieures et décerne le baccalauréat ès lettres (latin-grec ou latin-anglais) ; l'autre aboutit à un diplôme de culture générale. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 3 ans. Directeur : M. Henry Hentsch.

Table des matières

	Pages
Bureau de l'Université	3
Doyens et directeurs	4
Présidents des Commissions fédérales d'examens	4
Professeurs honoraires	5
Corps professoral	5
 Dispositions principales concernant les étudiants et les auditeurs	 10
Facultés	
THÉOLOGIE	23
DROIT	27
Ecole des sciences sociales	32
Ecole des hautes études commerciales	36
Institut de police scientifique	39
MÉDECINE	40
LETTRES	48
Ecole de français moderne	55
Cours de vacances	57
SCIENCES	59
Ecole de pharmacie	72
 Ecole polytechnique de l'Université	
ÉCOLE D'INGÉNIEURS	79
ÉCOLE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME	81
 <hr style="width: 10%; margin: 10px auto;"/>	
Prix décernés par l'Université	85
Sports, culture physique	95
Renseignements divers	99

SEMESTRE D'ÉTÉ 1957

Avis

Le **Secrétariat** se trouve au Palais de Rumine. Il est ouvert du 12 avril au 15 mai, de 9 heures à 11 h. 30 et de 15 à 17 heures, sauf le samedi après-midi; du 16 mai au 14 octobre, il est ouvert de 9 heures à 11 h. 30. Il est fermé pendant la seconde quinzaine d'août.

IMMATRICULATIONS

Les demandes d'immatriculation pour le semestre d'été doivent être déposées avant le 15 mai.

INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription aux cours doivent être demandées au Secrétariat, et lui être **rendues remplies** par les étudiants en

Médecine, Pharmacie	du 12 au 26 avril
Lettres, Sciences	du 27 avril au 3 mai
Sc. Soc., H. E. C.	du 4 au 9 mai
Théologie, Droit	du 10 au 15 mai

MM. les étudiants sont tenus de se conformer à l'ordre ci-dessus.

Les finances d'inscription peuvent être réglées jusqu'au 20 mai y compris.

Passé les dates fixées, toute demande d'inscription pour laquelle un délai motivé n'aura pas été demandé sera frappée d'une surtaxe de cinq francs.

La même prescription s'applique aux étudiants qui, après le 20 mai, se présenteront pour régler leurs finances de cours.

Prix : Fr. 1.50